

# PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 7 septembre 2006  
à la Salle de Spectacles

1<sup>ère</sup> séance 2006

## Séance du jeudi 7 septembre 2007

### Présidence de M. Jacques Studer, président

Mesdames et Messieurs les Conseillers bonsoir, au nom du Conseil ou du Bureau du Conseil je vous souhaite la bienvenue à notre première séance de la législature 2006 – 2011. J'adresse mes salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes, qui dans la salle ou derrière leur petit écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Monsieur le Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

*67 conseillères et conseillers répondent à l'appel.*

#### Sont excusé(e)s :

Mmes	Arielle Bonzon	MM.	Gian-Luca Ferrini
	Karine Clerc Ulloa (arrivée à 22 h 00)		Jean-Pierre Glaus
	Katia Da Silva		Jérôme Henchoz
	Rosana Joliat Herrera		Paul Mettraux
	Catheline Reymond		Gildo Martinelli
	Line Rouyet		Thierry Oppikofer

#### Est absent :

M. Alexandre Goedecke

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Il est soumis l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2006 et adoption du procès-verbal de la cérémonie d'installation et de prestation de serment des nouvelles Autorités communales de Renens du 27 juin 2006.
2. Démission.
3. Assermentations.

4. Communications de la Présidence.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications éventuelles de la Commission des finances.
7. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du nouveau Règlement du Conseil communal.
9. Motion de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL".  
Nomination d'une commission.
10. Préavis No 80 :  
Adoption du plan de quartier P15A "En Belle Vue" – Radiation des alignements – Procédure de levée des oppositions – Vente de la parcelle No 262 "En Belle Vue".  
M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.
11. Préavis No 81 :  
Pose d'un collecteur d'eaux usées dans l'avenue de Saugiaz.  
M. Pascal Waeber, président-rapporteur.
12. Préavis No 82 :  
Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Astrid Ziemke.  
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
13. Préavis No 83 :  
Jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2006-2011.  
Mme Yvonne Zurcher, présidente-rapporteuse.
14. Préavis No 1 :  
Dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Compte d'attente pour frais d'études – Placements de capitaux – Autorisations générales.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
15. Préavis No 2 :  
Acquisitions et aliénations d'immeubles – Acquisitions de participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
16. Préavis No 3 :  
Autorisation générale de plaider.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
17. Préavis No 4 :  
Informatisation du catalogue de la bibliothèque du Léman – Prolongation du projet – Demande de crédit supplémentaire.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.

18. Préavis No 5 :

Modification du droit de superficie du Tennis Club de Renens (TCR).

Dépôt de préavis – Discussion préalable.

19. Préavis No 6 :

Politique de la jeunesse – Création d'un poste de délégué jeunesse et d'un poste d'animateur jeunesse – Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet intitulée "Pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine".

Dépôt de préavis – Discussion générale.

## 20. Propositions individuelles et divers.

-----

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2006 et adoption du procès-verbal de la cérémonie d'installation et de prestation de serment des nouvelles Autorités communales de Renens du 27 juin 2006.

**M. le Président** ouvre en premier lieu la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2006. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

La discussion est ouverte sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2006. Elle n'est pas demandée, elle est close. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

**M. le Président** remercie Mme Joliat, Secrétaire du Conseil communal, pour son travail.

### 2. Démission.

**M. le Président** annonce que le Bureau du Conseil a reçu la démission de M. Guillaume Lefebvre. M. Lefebvre a été élu aux dernières élections communales sur la liste Fourmi rouge, il n'aura donc jamais siégé au sein de notre Conseil. Il a été remplacé par M. Jean-Pierre Glaus, régulièrement assermenté le 27 juin dernier. Il lui paraît utile d'apporter cette précision.

### 3. Assermentations.

**M. le Président** annonce qu'il faut procéder à l'assermentation des personnes élues aux dernières élections communales, et qui n'avaient pas pu participer à la cérémonie de prestation de serment du 27 juin 2006. Il prie les personnes suivantes de s'avancer devant l'assemblée à l'appel de leur nom : M. Matthias **Abderhalden**, M. André **Von Gunten**, M. Jean-Marc **Reymond**, M. Philippe **Pache**, M. Jean-Marc **Dupuis**. Il invite les membres du Conseil communal à se lever, ainsi que le public à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie les nouveaux conseillers de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par « *je le promets* ».

Après la lecture du serment, M. le Président remercie les nouveaux conseillers communaux et les prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

#### 4. Communications de la Présidence.

**M. le Président :** Tout d'abord, j'ai le pénible devoir de faire part du décès de M. Marcel Barras, survenu le 12 août 2006. M. Barras a longtemps siégé dans les rangs du Parti socialiste de notre Conseil. J'invite l'Assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire. Je vous remercie.

**M. le Président :** Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous salue cordialement et j'espère que vous avez toutes et tous passé de bonnes vacances d'été. L'heure de la rentrée politique est arrivée et nous avons démarré cette nouvelle session avec un ordre du jour particulièrement chargé. Je ne voudrais pas débiter cette première séance de législature sans souhaiter la bienvenue à toutes les nouvelles Conseillères et à tous les nouveaux Conseillers, qu'ils siègent à la Municipalité ou au Conseil communal. Nous comptons bien profiter de l'enthousiasme et de la dynamique qu'ils apporteront à exercer leur nouvelle fonction. Je salue également toutes celles et tous ceux, qui depuis plusieurs années nous font l'honneur de consacrer une part de leur temps aux affaires communales. Leur expérience sera précieuse à la réalisation de tous nos projets. L'équilibre des forces politiques au sein du Conseil communal a été quelque peu modifié aux élections de mai dernier. Sans être totalement bouleversé, j'ose affirmer qu'une tendance de centre gauche s'est renforcée face à une droite en reconstruction et désireuse de se positionner en vraie force d'opposition. Le jeu politique est constitué d'innombrables scénarios. Ceux que nous allons jouer ces prochaines années seront différents de ceux interprétés lors des années passées. Quelles que soient les situations, les acteurs sont toujours soumis à la responsabilité d'agir pour le bien du plus grand nombre et dans l'intérêt public. Que les joutes soient franches et loyales, notre Commune et ses habitants en sortiront bénéficiaires. Il n'y a que les débats qui puissent faire évoluer la chose publique. La démocratie ne s'use que si on ne s'en sert pas. Bonne chance à toutes et à tous, et bonne continuation.

**M. le Président** informe qu'en date du 24 août 2006 le Bureau du Conseil s'est réuni pour procéder à la passation des archives.

Conformément à l'article 24 du règlement du Conseil communal de Renens, le Secrétaire est responsable des archives du Conseil. Lorsque le secrétaire quitte ses fonctions, il est tenu de remettre ses archives au Bureau du Conseil. Lorsqu'un nouveau secrétaire est nommé, le Bureau lui remet les archives.

Au vu de cet article, Mme Rosana **Joliat** remet officiellement au Bureau les documents suivants :

- le registre des procès-verbaux du Bureau du Conseil
- le registre des procès-verbaux du Conseil communal
- le registre des élections et votations.

En plus des registres des extraits, Mme Joliat remet d'autres documents archivés de la législature 2002 - 2006 comprenant les diverses pièces suivantes : ordres du jour du Conseil, feuilles de présences, décomptes des jetons de présence aux séances plénières et aux commissions, rapports de commissions, budgets et correspondance diverse.

A teneur du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 24 du règlement Conseil communal, le Bureau remet les archives à M. Michel **Brun**, nouveau secrétaire du Conseil communal pour la législature 2006 – 2011.

A la demande du Bureau du Conseil, les différents services de l'administration communale participeront avec lui à l'organisation et à la conduite des élections et des votations communales, cantonales et fédérales pour toute la durée de la législature 2006 – 2011. C'est une demande officielle adressée par le Bureau à l'administration communale.

**M. le Président** signale que les classeurs jaunes sont à disposition sur les tables. Il faut veiller à les distribuer soigneusement, ceux-ci sont personnalisés. Ils comprennent tous un extrait du procès-verbal du Bureau électoral attestant de l'élection de chaque conseiller communal. Il indique que les viennent-ensuite de chaque parti seront informés par le biais du site de la Commune, qu'ils pourront avoir accès à pratiquement tous les documents du Conseil. Ils seront également informés par lettre que, sur demande expresse, ils pourront obtenir la documentation remise aux Conseillers communaux. Il n'y aura donc pas d'envoi automatique.

**M. le Président** indique que pour les prochaines votations fédérales du 24 septembre 2006, certaines et certains ont été convoqués comme scrutateurs. Il rappelle que leur participation est indispensable au bon fonctionnement de ces votations, et qu'en cas d'empêchement pour une raison ou pour une autre, chacun doit trouver une personne pour le remplacer. Il les remercie par avance de leur engagement.

**M. le Président** informe que réunis à l'occasion de leur séance de préparation du Conseil communal, les Conseillères et Conseillers communaux socialistes ont élu leur nouveau président de groupe pour la législature 2006-2011. Leur choix s'est porté sur la personne de M. Olivier Barraud, actuel Président du PSR. Estimant la fonction de Président du groupe et celle de Président de section incompatible, Olivier Barraud a démissionné et c'est le vice-président du PSR, M. Daniel Rohrbach qui assumera l'intérim jusqu'à ce que l'assemblée statutaire élise une nouvelle personne à la tête de la section en automne prochain.

**M. le Président** signale qu'en date du 13 juillet 2006, deux pétitions traitant du même sujet lui ont été officiellement remises. La première intitulée « *Antenne de téléphonie mobile à Renens* » concernant la pose d'une antenne de téléphonie mobile à la Rue des Alpes 10 à Renens. Elle est munie de 300 signatures. Les initiateurs en sont Mme Verena Berseth et M. Laurent Desarzens, membres du Conseil communal. Cette pétition appuie une seconde pétition ayant récolté 147 signatures et qui s'oppose à l'installation d'une antenne projetée au chemin de Corjon, soit un total de 447 signatures. Par ailleurs, ce soir à 20 h 13, un lot de 14 feuilles de pétitions vient de lui être apporté contre la nouvelle mise à l'enquête Rue de Crissier, qui sera ajoutées aux deux précédentes pétitions. Elle comprend une soixantaine de signatures. Cela représente plus de 500 signatures faisant partie du même objet. La pétition du Conseil communal demande d'appuyer, par sa décision, les nombreuses oppositions faites à l'installation projetée d'une antenne de téléphonie mobile dans cette zone de la Rue des Alpes et du quartier de Verdeaux en rendant ce projet caduc, d'appuyer également les oppositions faites à l'installation projetée d'une antenne de téléphonie mobile dans l'autre zone sensible de la Rue de Corjon à proximité du Collège de Verdeaux en rendant ce projet caduc, d'inviter le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie à fournir un travail plus proche du grand public en ce qui concerne l'information et à agir en faveur du regroupement des antennes sur des sites hors habitations comme cela lui a été demandé par la Convention de radiotéléphonie mobile. Ce service doit travailler dans un esprit de collaboration plus étroite avec les services communaux, des constructions, ainsi qu'avec ceux des communes environnantes. Seuls les trois points principaux de la pétition sont cités, celle-ci traitant d'un sujet bien spécifique et relativement technique, la parole est laissée aux pétitionnaires pour fournir de plus amples informations au Conseil.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. L. Desarzens** (Les Verts) : J'aimerais tout d'abord dire que je considère comme un honneur de pouvoir parler pour la première fois à cette tribune. Concernant cette pétition, juste quelques mots pour dire que les initiateurs de cette pétition ont mis en route leur projet, alors qu'il y avait déjà une forte réaction, et vous en avez parlé, une forte réaction populaire, et que de nombreuses oppositions étaient déjà déposées à l'encontre de l'installation de ces deux antennes, l'une au chemin de Corjon, proximité d'une école, forte densité de population, et l'autre à la rue des Alpes, environnement également très habité, proximité toute proche d'une autre antenne. Ce que nous voulions avec cette pétition, c'était surtout entrer en contact avec les signataires et connaître les différents avis. Et bien, en les écoutant, nous pouvons vous affirmer que tous étaient au courant des effets probablement nocifs de ce genre d'installation. Nous pouvons donc vous apporter l'impression d'une nette inquiétude de la part des personnes rencontrées. Mais, je n'en dirai pas plus pour l'instant, car je reviendrai plus tard dans la soirée avec une motion et des propositions, et vous verrez qu'il est tout à fait possible de s'organiser au niveau communal en passant notamment par le dialogue. Avec Verena Berseth et Anne Holenweg, nous avons déjà trouvé plusieurs idées. Ces idées pourraient servir d'amorce pour un bon démarrage. Mais avant d'organiser, il est nécessaire de combattre ces installations complètement irrationnelles d'antennes à Renens. Mais vous comprendrez mieux un peu plus tard. Donc je vous retrouve tout à l'heure et je vous remercie.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

***Au vote, à l'unanimité moins une opposition, cette pétition est renvoyée à la Commission des pétitions.***

**M. le Président** informe qu'il a reçu, avant 20 heures sur son bureau, le dépôt des motions et des interpellations suivantes :

- une question de M. Eugène Roscigno concernant l'harmonisation routière ;
- une motion de M. Olivier Barraud pour la création d'une Commission permanente d'urbanisme,
- une motion de M. Laurent Desarzens visant à résister à l'installation d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal.
- une motion de Mme Anne Holenweg traitant de la nature sur le toit.
- deux résolutions déposées par Mme Clerc Ulloa.
- Un postulat de M. Jean-Marc Dupuis traitant des zones 30.
- Une interpellation de M. Michel Brun traitant des zones 30.

Ces objets seront traités au point 20 de l'ordre du jour.

M. le Président encourage les Conseillères et les Conseillers qui déposent des interpellations, des motions, des postulats, voire des interpellations, d'en transmettre une copie proprement rédigée et signée au Secrétaire du Conseil le soir même de leur intervention. Et surtout, ceux disposent d'une version informatisée de les lui envoyer le plus tôt possible après le Conseil, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

## **5. Communications de la Municipalité.**

**Mme M. Huguenin**, Syndique : Le discours officiel a déjà eu lieu lors de la séance précédente. J'aimerais tout simplement vous transmettre une certaine émotion à présider comme Syndique la partie municipale de ce Conseil communal, et je crois que cette émotion est celle de tous mes collègues de la Municipalité, nous sommes au devant de cinq ans de travail avec vous, conseillers communaux anciens et nouveaux, nous allons débattre, nous allons discuter, nous allons être ensemble une cinquantaine de séances pendant la législature, sans compter tout le

reste : les commissions, les divers éléments de la vie communale... Et, comme vous pouvez le voir, ils seront nombreux. Je suis persuadée que nous allons faire ensemble un très bon travail, avec en vue le bien de l'ensemble des habitants de la Commune. Comme vous l'avez vu, je crois que tout le monde retrouve ses manches, je vois que le Conseil communal s'est mis au travail, la Municipalité aussi. Vous trouverez un certain nombre de dates qui vous ont été transmises, qui annoncent des événements publics destinés aux conseillers communaux qui vont se passer ces prochains mois. On en a informé plus largement vos Présidents de groupe et de parti, donc je ne vais pas les commenter, vous pouvez leur poser des questions, nous poser des questions. Pour tous ces événements, vous serez à nouveau informer par les canaux habituels.

**Mme T. Maystre**, Conseillère municipale : Ma communication a trait aux événements survenus au Collège du Léman en fin de vacances scolaires. Le mardi 22 août, vous l'avez appris par le communiqué de presse qui vous a été adressé, un enseignant a découvert une pierre sur le sol de la classe numéro 218, située au deuxième étage du Collège du Léman. Cette pierre a traversé le faux-plafond. Cet élément de construction est composé de plaques en fibres de bois et de laine de verre compressées, et suite à une infiltration d'eau, ces plaques sont devenues spongieuses perdant toute résistance. Il a été établi que des éléments lourds tels que briques, pavés et pierres, avaient été posés sur ces plaques, constituant les faux-plafonds, comme moyens de lestage. Ce procédé est plutôt inhabituel et, surtout, contraire aux règles de l'art. Dès le lendemain de cet événement, un contrôle des faux-plafonds, susceptibles d'être exposés par d'éventuelles infiltrations d'eau depuis la toiture, a été exécuté par l'entreprise Rabaud Sàrl, spécialiste dans le domaine. De plus, des travaux de réparation de l'étanchéité de la toiture ont été réalisés par l'entreprise Setimac SA à Renens. Le jeudi 24 août, les membres de la Municipalité concernés, le Directeur de l'établissement secondaire et les représentants de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ont procédé à une évaluation de la situation et ont pris la décision de mandater un expert indépendant en la personne de M. Philippe Regamey du bureau d'ingénieurs Boss et Associés. Ce dernier a été chargé de superviser l'inspection des faux-plafonds sur l'ensemble du bâtiment et la suppression de tous les éléments lourds qu'ils contenaient. Ce travail a été effectué entre le jeudi en fin de journée et le dimanche soir. L'expert a alors remis son rapport final aux représentants de la Municipalité et de la DGEO, confirmant que le danger était écarté et que le bâtiment pouvait être rouvert le lendemain pour la rentrée. Parallèlement au travail sur le terrain, la Municipalité et la DGEO ont géré conjointement la diffusion de l'information sous forme de deux communiqués de presse, l'une le vendredi 25 août, dont vous avez reçu une copie annonçant l'incident, et l'autre le lundi 28 août confirmant que tout était rentré dans l'ordre. De plus, les parents ainsi que le Conseil communal ont reçu l'information par courrier personnalisé le samedi matin. Le personnel communal a été mis au courant par courrier électronique. Suite à cet événement, la Municipalité a pris les décisions suivantes : elle va procéder à des contrôles réguliers du Collège du Léman en collaboration avec les concierges et le CTC (Centre technique communal), ainsi qu'avec les enseignants qui signaleront également toutes nouvelles traces d'humidité. Les travaux d'urgence concernant les faux-plafonds et l'étanchéité de la toiture seront effectués immédiatement. La rénovation générale et complète du Collège du Léman, initialement planifiée pour 2009, sera avancée en 2007. En ce qui concerne l'étanchéité du toit qui est prioritaire, la suite sera planifiée en fonction de l'agenda scolaire. Un bilan de l'état de lieux et des travaux nécessaires pour l'ensemble du parc scolaire communal sera effectué.

**M. le Président** remercie la Municipalité pour ces informations et ouvre la discussion.

**Mme V. Berseth** (F.r.) : J'aimerais simplement revenir sur la communication concernant le Léman. Je tiens à remercier la Municipalité ainsi que Tinetta Maystre pour les informations que vous nous avez fournies, parce que cela nous change d'habitude. Cette fois-ci nous n'avons pas appris les informations par la presse, et nous en sommes ravis. La leçon que nous pouvons tirer de cette affaire, je crois, ce sera en tout cas pour la suite, et c'est cela mon vœu : c'est qu'on

écoute plus les gens de la base. Qu'on écoute les gens qui travaillent dans ce collège, qu'on écoute les concierges et les enseignants, et puis les choses iront aussi beaucoup mieux. On pourra réparer les infiltrations d'eau avant qu'il y ait une catastrophe. Toujours est-il que je vous remercie.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

## 6. Communications éventuelles de la Commission des finances

**M. V. Keller** (F.r.) : La Commission des finances s'est réunie pour la première fois dans sa nouvelle configuration mardi dernier 5 septembre à la Bourse communale. Monsieur le Municipal Jean-François Clément était accompagné de Monsieur le Chef de service des finances : Monsieur Dominique Kohli. Avant de s'exprimer sur les implications financières des préavis au menu de ce Conseil, la Commission a été informée des deux points suivants :

- « Affaire du caillou du Collège du Léman ». L'assainissement d'urgence du plafond a entraîné une dépense extraordinaire dont le montant n'est pas encore connu. Il est à noter que cette dépense pourrait avoir une influence sur les travaux futurs.

- « Collège du Mont-de-By ». Un élève à mobilité réduite suit sa scolarité dans ce collège depuis la rentrée. Afin de rendre celle-ci possible, il a été nécessaire de construire une installation mécanique spéciale. Celle-ci a entraîné une dépense de Fr. 15'187.70 TTC, non prévue au budget. Elle sera affectée au compte numéro 3584.3141.02 – Collège du Mont-de-By – rénovation.

La Commission des finances propose au Conseil communal de traiter les préavis 1, 2 et 3.

**Préavis No 4** « *Informatisation du catalogue de la bibliothèque du Léman – Prolongation du projet – Demande de crédit supplémentaire* ». Le préavis No 48 du 27 septembre 2004 sur l'informatisation du Léman estimait à Fr. 168'000.- le travail d'insertion des données dans le nouveau catalogue. Le préavis No 4 demande un crédit de Fr. 120'000.- correspondant à environ 70 % de la somme initialement prévue. La Commission des finances regrette cette erreur de sous-estimation mais accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

**Préavis No 5** *Modification du droit de superficie du tennis Club de Renens, TCR.*

La Commission des finances accepte à l'unanimité moins une abstention les incidences financières de ce préavis.

**Préavis No 6** *Politique de la jeunesse – Création d'un poste de délégué jeunesse et d'un poste d'animateur jeunesse – Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet intitulée : « Pour une réflexion autour de forme d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine ».*

Aucune incidence financière directe à ce préavis. La Commission des finances restera vigilante lors de l'examen du budget.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

## 7. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

**Mme A. Holenweg** (Soc.) : La Commission des Affaires Régionales et Intercommunales est une spécificité renanaise. Elle est née du désir et/ou de la nécessité ressentie à la fin des années '90 de participer davantage aux débats sur « l'intercommunalisme » et la région : Comment la vivre, comment collaborer au mieux entre communes voisines, quels rôles et quel pouvoir ont réellement les Conseils, alors que peu à peu la plupart des tâches initialement communales sont gérées par des associations intercommunales, dont le contrôle nous échappe. La CARIC a commencé ses travaux début 1998. Elle n'a jamais cessé depuis lors, de poser un regard

résolument régional sur les problèmes traités à Renens. Elle a participé aux chantiers politiques qui débutèrent alors - au Forum des Conseils communaux, à la Constituante et au Grand Conseil - et secouent encore le canton, qu'il s'agisse de réduction et de modification des limites des districts, de relations intercommunales ou de fusion de communes. J'en ai assumé la première présidence, jusqu'à ma démission du Conseil Communal en 2000, conséquence de mon élection à la Constituante vaudoise. Puis durant près de 6 ans, notre regretté collègue, Bernard Saugy, en a été le digne représentant. Il a incarné la CARIC et profondément marqué les débats de ce Conseil par sa personnalité hors du commun, son sens de la Région, son amour de l'Ouest. Je reprends donc aujourd'hui un flambeau qu'il n'est pas facile de porter, mais ne le garderai qu'un an, car la nouvelle équipe de la CARIC a, d'un commun accord, opté pour une présidence tournante (5 années de législature, 5 groupes politiques représenté ici : la répartition est simple !).

Depuis ses origines, la CARIC a deux vocations. L'une est de participer aux débats sur la région, y représenter le Conseil Communal mais aussi en tirer des idées, des pistes de réflexions pour l'avenir de notre commune et le règlement des problèmes que la contiguïté impose à l'Ouest.

C'est ce que fera une délégation d'entre nous jeudi prochain, en se rendant à l'assemblée générale de Lausanne Région, qui traitera notamment du financement d'équipements sportifs régionaux, soit la piscine de Bellerive et le Centre de glace de Malley. La seconde est d'examiner les préavis soumis au Conseil sous l'angle intercommunal et de transmettre ses remarques aux commissaires et municipaux concernés... Ainsi, 3 points du copieux ordre du jour de ce soir ont retenu notre attention et suscité les remarques et questions suivantes : le projet renanais de construction en Bellevue (préavis 80) amènera quelques 220 nouveaux habitants en limite du quartier prilléran de Corminjoz... Or, dans ce quartier voisin, un projet de construction de taille comparable à celui de Bellevue voit le jour. Dans quelques petites années, il y aura donc là-haut quelque 500 habitants, dont probablement  $\frac{1}{4}$  d'enfants qui devront être scolarisés. Il serait judicieux dès lors d'examiner avec Prilly les besoins de ce secteur en infrastructures et les possibilités d'en partager l'équipement.

L'informatisation de la bibliothèque du Léman (préavis complémentaire 4) nous permettra-t-elle de consulter à distance par Internet le catalogue, de prolonger les prêts ou de réserver des ouvrages, comme cela se fait à Lausanne ? Pourrions-nous de même accéder aux stocks des bibliothèques des communes voisines ? Utilisent-elles le même outil informatique ? Y a-t-il un projet de coordination entre bibliothèques communales, comme cela est le cas pour les piscines, par exemple ?

La création d'une structure communale de politique de la jeunesse (préavis 6), dotée de 2 postes de travail spécialisés, a retenu toute notre attention. Nous savons à quel point, sur ce dossier, il est important de travailler en réseau, de collaborer avec les autres acteurs communaux, mais aussi à l'extérieur, sur le plan régional notamment... et que cela est même vital pour que les actions entreprises soient un succès ! Or en chapitre 2 (paragraphe e) du préavis en question, ces collaborations sont proposées comme étant « possibles » et n'apparaissent pas clairement dans les descriptions de fonctions ! Nous tenons à ce qu'elles soient considérées comme nécessaires, soit que cette tâche figure clairement, tant au cahier des charges du délégué que sur celui de l'animateur. En vous remerciant de votre attention, je transmets ces remarques et questions aux commissaires concernés et à notre Municipalité... et vous (nous) souhaite une bonne suite de soirée.

## **8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du nouveau Règlement du Conseil communal.**

**M. le Président** constate qu'il n'y a aucun rapport à présenter, saisit cette occasion pour rappeler qu'en vertu de l'art. 40 f du nouveau Règlement du Conseil communal, les délégués aux conseils

intercommunaux des associations de communes ou groupements dont la Commune fait partie, doivent rapporter au Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités.

**9. Motion de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL".  
Nomination d'une commission.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Y. Zürcher** (AeC) : Concernant la gratuité des TL, j'ai une idée. Je ne sais si c'est maintenant que je devais vous la donner, mais je vais vous la donner quand même. L'entrée aux nombreuses expositions, aux musées (à part le Musée olympique) est gratuite pour tous les élèves accompagnés de leur enseignant. Découvrir le monde de l'art ou des expositions interactives, apprendre à émettre une critique positive ou négative, analyser une image et j'en passe, est une chance pour tous les élèves. Il y a cependant un bémol à cet enthousiasme : le prix des déplacements, soit : Fr. 3.20 par élève, ceci avec le billet collectif. Je propose donc que chaque collègue secondaire reçoive deux « passeport TL », je les ai appelés comme ça car ils n'existent pas, permettant à deux classes d'utiliser en tout temps gratuitement le réseau des TL. Tous les maîtres peuvent être intéressés par cette offre pour une leçon de géographie, d'histoire, de science, etc. L'année dernière, ma classe a été invitée par une classe de Kriens. Là-bas, chaque collègue possède deux passeports des transports publics lucernois, et cela nous a permis d'utiliser gratuitement les bus pour visiter les environs de Lucerne et de Kriens. Nous avons apprécié l'économie faite et la facilité d'utilisation. Je demande donc à la Municipalité et à la Commission « Motion TL » d'étudier cette idée qui pourrait être un premier pas vers la gratuité pour les jeunes.

**M. le Président** donne la parole à M. Daniel Rohrbach, auteur de la motion TL.

**M. D. Rohrbach** (soc.) : En tant que motionnaire, bien sûr que nous sommes très intéressés par cette idée et que je vous propose de la traiter en même temps que la motion en commission.

Il est procédé à la nomination de la Commission. Les membres suivants du Conseil communal en feront partie :

*Pour le groupe RCDR : Mme Florence Widmer et M. Pascal Golay.*

*Pour le groupe Arc-en-ciel : Mme Yvonne Zürcher.*

*Pour le groupe des Verts : M. Raymond Gauthier.*

*Pour le groupe Socialiste : MM. Daniel Rohrbach et Pascal Ruschetta.*

*Pour le groupe Fourmi rouge : Mme Arielle Bonzon et M. Jean-Pierre Leyvraz*

**M. le Président** rappelle que le premier nommé de la liste est chargé de réunir la commission, sans qu'il en soit forcément le président. Par la suite, la commission s'organise elle-même. En l'espèce, Mme Florence Widmer est chargée de cette tâche.

**10. Préavis No 80 :**

**Adoption du plan de quartier P15A "En Belle Vue" – Radiation des alignements –  
Procédure de levée des oppositions – Vente de la parcelle No 262 "En Belle Vue".**

**M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.**

**M. le Président** rappelle qu'il s'agit de la reprise du débat interrompu lors de la séance du 15 juin 2006. Il donne la parole à M. Daniel Rohrbach, rapporteur de la commission.

**M. D. Rohrbach** (soc.) présente le rapport de la commission.

La nouvelle commission s'est réunie le jeudi 31 août 2006 à la salle des commissions de la salle de spectacle à 22h.

Elle était composée de Mmes Nathalie Kocher et Rose-Marie Prêtre et de MM. Jacques Berthoud, Jean-Pierre Leyvraz, Pascal Montemari et Daniel Rohrbach, Président rapporteur. Mme Christine Sartoretti nous accompagnait en qualité de représentante du groupe AEC. Membre du bureau, elle ne peut siéger dans cette commission. Cependant, la commission accepte la présence de Mme Sartoretti lors de nos débats mais elle ne votera pas. M. Vincent Keller était absent.

Mme la Syndique Marianne Huguenin et Mme la Conseillère municipale Tinetta Maystre nous ont reçus pour cette séance.

Cette séance a d'abord été précédée d'une séance d'information aux Présidents de groupe et de section, d'abord générale puis plus particulière sur ce préavis. Lors de cette précédente séance, la Municipalité était au complet à l'exception de Mme Myriam Romano-Malagrifa excusée. Mme Martine Heiniger, Cheffe du service d'urbanisme, et M. Martin Hofstetter, urbaniste de la Commune étaient présents, accompagnés des représentants de la société SuissePromotion, promoteur du projet.

Nous tenons ici à remercier la Municipalité, le Service d'urbanisme et les représentants de SuissePromotion pour les informations reçues.

Lors de cette préséance, parmi les nombreuses précisions apportées quelques-unes sont à relever :

1. Le projet de SuissePromotion prévoit d'installer des panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et un système de pompes à chaleur pour la production du chauffage. Ce projet répond donc largement au vœu exprimé par la première commission qui demandait que la Municipalité négocie un coefficient de consommation en énergies renouvelables avoisinant les 25%. Le coefficient du projet se situera entre 80 et 100% (la consommation électrique du système de pompe à chaleur sera la seule consommation " extérieure ").
2. Une prolongation du délai de levée des oppositions a été accordée par le canton jusqu'à ce conseil. Une décision doit donc être prise ce soir.
3. La volonté de la Municipalité d'acquérir d'autres patrimoines immobiliers tels que Fly ou les jardins des Biondes nous a été confirmée. Ces acquisitions permettant de mettre un pied dans l'élaboration de nouveaux Plans de Quartier seraient compromises sans cet apport de la vente de Bellevue, elles mettraient en péril les finances communales.
4. Les ventes des appartements se feront sans plus-value sur le prix du terrain. Chaque acquéreur signant 3 contrats différents soit :
  - 1 contrat d'achat d'une part de la parcelle.
  - 1 contrat de prestations avec SuissePromotion concernant leurs prestations et honoraires.
  - Et 1 contrat de mandat de construction avec l'entreprise de construction générale chargée de la construction.
5. Le coût des appartements se situera aux alentours de 4'000.- /m<sup>2</sup> de plancher. Le prix des appartements se situera ainsi entre 400'000.- pour un 4.5 pièces de 100 m<sup>2</sup> et 600'000.- pour un 5.5 pièces de 150 m<sup>2</sup>. Les places de parc ne sont pas comprises dans ce prix et se situeront entre 23'000.- et 25'000.- la place, elles ne seront pas obligatoires.

La commission débat ensuite avec Mme la Syndique et Mme la conseillère municipale.

- Le délai accordé par le canton nous est confirmé.
- Le système du développement durable " Albatros " doit être initié dès le début d'un projet. Il n'est pas possible de le prendre au vol si je puis me permettre ce jeu de mots. La municipalité étudiera lors de futurs projets cette possibilité.
- La promotion de la mobilité douce nous est confirmée.
- Le projet est en phase de finalisation et si un refus était voté par le conseil, un nouveau projet ne pourrait pas voir le jour avant environ 15 ans.
- Le taux de densification accordé par le canton n'est valable que pour ce projet. Un nouveau projet devrait correspondre à un taux supérieur.
- La volonté de la municipalité n'est pas de brader le patrimoine de la commune, mais de faire " rouler " celui-ci afin d'intervenir de cas en cas (par exemple dans le quartier de la Croisée avec l'usine Fly)
- La qualité particulière du projet est relevée avec le concept des appartements donnant sur 3 faces extérieures.

Réunie seule, la commission accepte les conclusions du préavis telles que présentées par 4 oui et 2 abstentions. Au terme de la présentation du rapport, M. Rohrbach demande rajouter au rapport que M. Keller était en déplacement professionnel à l'étranger et qu'il est donc excusé, et précise que nous sommes déjà propriétaire de Biondes et qu'il s'agit de pérenniser les jardins familiaux.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme N. Haas Torriani** (F.r.) : Concernant ce préavis, le groupe Fourmi rouge n'a pas un avis unanime. Nous déplorons, qu'aujourd'hui, nous allons accepter ou refuser un projet pour lequel, nous n'avons pas été consultés préalablement. Celui-ci a été présenté dans 24 Heures avant même que les Conseillers communaux en soient informés en détail. Au début des démarches concernant le terrain « Belle Vue » un de nos collègues avait demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre ce terrain en droit de superficie. Malheureusement, la réponse ne s'est faite qu'au dépôt du préavis, quelques années plus tard. Cette expérience nous démontre que la concertation et le dialogue, même s'ils prennent un certain temps et qu'ils ne garantissent pas de satisfaire tout le monde. Ils auront l'avantage de gagner sur une démarche participative et permettront en fin de compte de gagner du temps. Nous espérons que la nouvelle Municipalité tiendra compte de ces remarques, par la suite, lors de nouveaux projets. Merci de votre attention.

**M. O. Barraud** (soc.) : Lors de notre dernière séance, la Municipalité a proposé le report de la décision du Conseil concernant la vente de la parcelle en Belle Vue. Nous l'avons accepté afin de permettre à la nouvelle Municipalité de prendre connaissance du dossier et également de rencontrer à nouveau promoteurs et opposants au projet.

C'est avec plaisir que nous avons lu les très bons compléments d'information de la Municipalité, qu'elle en soit ici remerciée. Ces derniers sont malheureusement adressés à un public restreint, nous. Ils n'ont donc pas eu un écho aussi large que l'article paru dans le 24 Heures de ce mercredi sous le titre "Deux cents anges gardiens pour le parc de Paudex". Ce côté angélique, octroyé aux opposants, nous laisse perplexe. Il est compréhensible et légitime que des propriétaires souhaitent défendre leurs propres intérêts. En effet, vivre en ville tout en bénéficiant d'une jolie vue et jouissant d'une grande prairie devant son logement est une chose

assez rare. Rien d'anormal donc l'apparition d'un groupe de pression géré par les propriétaires de la rue du Bugnon.

En revanche, nous, membres de ce législatif, avons été élus afin de mettre au centre de notre préoccupation l'intérêt commun. Nous devons prendre en considération de multiples facteurs comprenant également des intérêts régionaux voire cantonaux.

C'est dans cette perspective que nous tenons à rectifier quelques éléments et surtout répéter des précisions d'importance dans ce dossier. Rappelons en préambule les prévisions démographiques jusqu'en 2015: 30'000 habitants supplémentaires dans l'Ouest lausannois et 60'000 pour l'ensemble de l'agglomération lausannoise. Pour éviter de bétonner nos campagnes, la démarche consistant à densifier les villes en garantissant un cadre de vie agréable nous semble opportune et écologiquement responsable.

Il convient de rassurer toutes les personnes pensant que le parc de Paudex est menacé. C'est tout le contraire! Grâce aux nouvelles constructions, l'existence du parc est pérennisée et la menace de voir se construire une route, comme initialement prévu, disparaît à jamais. Le terrain de foot sera toujours existant et on peut gager qu'avec une augmentation des habitants, les services communaux soigneront encore plus ce précieux parc.

Précisons encore qu'une bonne partie de la prairie existante restera "tel quel" la Municipalité ayant déjà redimensionné le projet en supprimant un immeuble ainsi qu'un bâtiment communal.

La réalisation de ce projet permet de créer de nouveaux logements en respectant le principe de mixité sociale sur l'ensemble du quartier et les environs. Ainsi les enfants de parents aisés pourront côtoyer les enfants de parents plus modestes. Ce principe d'urbanisme permet d'éviter la formation de quartier "ghettos".

La vente de cette parcelle permet également à la Municipalité d'investir dans d'autres quartiers (la croisée, le centre ville) afin d'influencer directement les projets à venir. A moyen terme, l'arrivée de nouveaux contribuables amènera des nouvelles rentrées fiscales bienvenues.

En conclusion, le groupe socialiste est majoritairement favorable au projet et recommande à notre assemblée l'acceptation du présent préavis. Merci de votre attention.

**Mme B. Joerchel Anhorn** (Les Verts) : J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité pour les efforts qu'elle a fournis cet été pour essayer tant et plus d'améliorer le projet Belle Vue et d'apporter les garanties pour qu'il se réalise dans les meilleures conditions possibles. Je suis contente que le report que nous avons voté en juin ait permis de clarifier certains points avec le promoteur, qui semble effectivement ouvert et flexible.

Malgré tout ce soir, je ne peux me résoudre à accepter ce préavis dans l'état actuel. Beaucoup trop de questions restent pour ma part encore ouvertes, des incohérences aussi, et tout simplement une grosse frustration par rapport à ce que l'on pourrait faire sur un tel terrain avec un peu de souffle, d'audace et d'originalité.

Je ne vais pas revenir ce soir sur tous les points que j'ai soulevés lors des deux derniers conseils, mais sur quelques points, spontanément, qui me gênent le plus. D'abord, toujours et encore le prix : Mesdames et Messieurs, je n'arrive pas à m'ôter de la tête que nous lâchons ce magnifique terrain à un prix beaucoup trop bas par rapport aux prix actuels sur le marché. Ce n'est pas que je cautionne l'augmentation des prix parfois démesurée dans l'immobilier actuellement, mais pour une fois que nous aurions pu en profiter...

Ensuite, le principe de la vente lui-même qui ne nous permet plus d'avoir un œil sur la réalisation du projet. Beaucoup de promesses nous sont faites ce soir : seront-elles tenues ? Quelques mauvaises expériences du passé nous poussent à la méfiance : des crèches promises mais pas vraiment réalisées, des places et d'autres aménagements publics qui finalement ne correspondent pas au projet initial voté par le Conseil communal... On pourrait, je pense, citer plus d'un exemple : quelles garanties nous sont données aujourd'hui par rapport aux promesses qui nous ont été faites ? Qui fera les contrôles sur un terrain qui ne nous appartiendra plus ? Quel moyen de pression nous restera-t-il quand on aura vendu le terrain ? On nous promet, par exemple aujourd'hui, un espace ouvert entre les immeubles, mais je n'en vois pas vraiment la trace sur les plans qui nous ont été fournis, est-ce que cette condition sera respectée ? Elle le sera peut-être quelques années, mais le sera-t-elle sur le long terme ?

Un troisième point, on nous dit que la Commune y gagnera en contribuables aisés : mais quels seront les surcoûts ? Ne faudra-t-il pas rapidement mettre des classes supplémentaires à disposition ? Mme Anne Holenweg en a parlé ce soir en tant que nouvelle Présidente de la CARIC ; il faudra prévoir des infrastructures d'accès. Pas un mot dans le préavis sur cette question. Là, à nouveau, une argumentation qui, à mon avis, n'est pas très solide.

Finalement, je vous fais grâce de ma déception déjà exprimée à plusieurs reprises à la réalisation d'un projet qui aurait pu être véritablement nouveau et avant-gardiste en matière écologique. Je relève juste que j'étais déçue que ma proposition de juin d'examiner la possibilité de faire un partenariat avec la Commune de Prilly, qui se pose finalement les mêmes questions que nous sur le terrain de Corminjoz, n'a pas été prise en compte. Je trouve que c'est dommage. On a vu d'ailleurs récemment un article dans 24 Heures sur ce sujet.

Bref, ce soir, ce sont des raisons plus terre à terre, plus pragmatiques qui font que je vais refuser ce préavis, et je vous invite à en faire autant. D'autant plus qu'il n'y a absolument aucune urgence à vendre ce terrain. Bien sûr, l'argent encaissé ferait du bien à la Commune et permettrait d'acquérir d'autres terrains, mais pour l'instant nous n'avons pas vraiment de projets concrets. Et pendant ce temps, le terrain d'En Belle Vue prend de la valeur... Donc pour moi, il n'y a aucune urgence. Je vous remercie de votre attention.

**M. A. Hemma Devries (F.r.) :** Je n'ai pas préparé de texte, donc je vais essayer de dire spontanément ce que je pense de ce projet. Tout à l'heure Madame Haas Torriani a dit bien que le groupe Fourmi rouge était assez partagé. Je fais partie de ceux qui s'opposeront au projet. Pour la simple et bonne raison qu'il me semble qu'on éviterait la démagogie, qu'on serait beaucoup plus ouvert au dialogue, à l'écoute des citoyens et des citoyennes. Tout à l'heure, lorsqu'on nous dit que si le Conseil refuse ou que l'on remet à plus tard ce projet, le Canton nous obligerait à une densification plus élevée. Alors s'il y a plus de monde là-bas en haut, pourquoi est-ce que toutes ces personnes qui iraient y habiter ne pourraient pas bénéficier de la vue, de la qualité de ce lieu ? Donc en garderait-on une minorité qui pourrait bénéficier d'un lieu comme celui-ci. Il me semble que cela n'est pas très clair. D'autre part, j'ai posé un certain nombre de questions et je rejoins tout à fait Madame Joerchel dans tout de qu'elle a dit, en tout cas une bonne partie. C'est vrai que du côté des promoteurs (j'ai participé à la séance d'information), j'ai été quelque part convaincu, mais naïvement bien sûr, parce que ces promoteurs savent ce qu'ils font. J'ai posé un certain nombre de questions à nos responsables politiques. Effectivement, à un certain nombre de questions je n'ai pas eu de réponses. Madame Joerchel les a soulevées tout à l'heure, par exemple par rapport à l'enclassement, par rapport à l'infrastructure scolaire : crèche, garderie, moyens de transport. A cela, il n'y a aucun élément de réponses suffisamment étayé et tangible. Et c'est vrai que je demande effectivement ce soir aussi, en tout cas, à un certain

nombre de personnes de s'opposer. Moi je m'y oppose, parce que je pense que l'on pourrait bénéficier davantage d'informations de la part de nos responsables politiques. Je vous remercie.

**Mme M. Huguenin**, Syndique : S'il n'y a plus d'autres interventions du Conseil communal, quelques mots de la Municipalité.

C'est vrai que nous avons dû nous réapproprier ce projet. Pour ceux d'entre nous qui n'étaient pas dans les dicastères concernés comme celui de l'urbanisme ou celui de la Syndique. Nous l'avons suivi de plus loin et nous avons dû, nous aussi, nous le réapproprier, et j'admets parfaitement, comme l'a dit Madame Haas Torriani, que nous avons dû aussi rattraper le retard d'informations du Conseil communal. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a voulu rencontrer les promoteurs et les opposants. Elle a voulu présenter les promoteurs à la Commission du Conseil communal en toute transparence pour effectivement mettre le projet à nu, sur la table. Ce que je peux vous garantir, nous nous rendons parfaitement compte au sein de la Municipalité de l'importance d'un projet pareil, d'une certaine frustration de le voir arriver, au fond, après quatre ans de travaux, après un plan de quartier, après un concours, après des services qui y ont travaillé. Le projet est ficelé, et nous pouvons comprendre une certaine frustration du Conseil communal qui n'a plus qu'au fond le choix de dire oui ou non. Cela fera partie de nos priorités d'essayer d'informer avant le projet fini. Ce que nous aimerions dire quand même, c'est que l'ensemble de la Municipalité est convaincue qu'il s'agit d'un bon projet. Je crois qu'on l'a dit assez largement dans la communication que vous avez reçue, communication que nous avons envoyée également aux opposants. Il a été suivi par le Service d'urbanisme, un concours a été organisé et la meilleure offre qui respectait le concours a été retenue.

Il y a des choix qui ont été faits, c'est vrai le choix de pas densifier plus. Mais, Monsieur Ali Hemma Devries, j'entends aussi les gens qui nous disent déjà : mais c'est trop et puis comment on va faire pour les écoles ? On aurait densifié plus, c'est 160 logements, les riverains auraient encore plus vu une atteinte au parc. Je crois qu'à un moment il y a eu un choix qui était de faire un projet pour de couches disons moyennes à supérieures, et ce choix implique un coefficient d'utilisation du sol de 0.8, ce qui explique le prix du terrain. Je rappelle qu'il y a eu un appel d'offres, que six sociétés ont répondu à cet appel d'offres sur la base du concours avec ce coefficient d'utilisation du sol de 0.8. Il y avait des offres entre 4 et 8,7 millions. On a pris la deuxième offre. La première offre qui était légèrement plus élevée n'a pas respecté le concours. J'aimerais dire aussi qu'au niveau des objectifs politiques, on est conscient aussi qu'il y a besoin de logements, qu'il y a besoin de toute sorte de logements. On a fait des subventionnés au Simplon. On entend bien à l'avenir mixer les projets et les quartiers. C'est des logements proches des arrêts TL. Cela correspond bien aux objectifs de la Municipalité ainsi qu'à ceux du schéma directeur de l'Ouest lausannois que du Canton de mettre des logements proches des lignes TL. Ce dont nous avons été aussi convaincus au niveau de la Municipalité, c'est que vous proposez un meilleur projet sur ce terrain dans les 10 ou 15 ans à venir, ce n'est pas du tout évident.

Ce projet, on l'a trouvé suffisamment bon, d'autant plus que l'on a pu y amener, vous avez vu, un certain nombre d'améliorations concernant le développement durable pour le soutenir et pour le poser dans le contexte. Le contexte, c'est les priorités fixées par la Municipalité pour le projet d'aménagement du centre de Renens avec le bâtiment qui abritera la COOP et éventuellement une Maison des cultures, voire du projet Fly, qui est aussi un terrain en plein centre de Renens. Ce sont des objets qui seront débattus lors de cette législature. La Municipalité a fixé des priorités financières et des moyens humains au sein de la Commune pour réussir à les atteindre.

J'aimerais dire quelques mots par rapport à l'Association de défense du parc des Paudex. Je crois que l'ensemble de la Municipalité a tenu à les remercier pour leur action. Je crois que c'est légitime dans un terrain proche d'habitations, les voisins se mobilisent, s'inquiètent. Alors, ils

ont été associés au projet, ils se sont opposés à ce projet-là, en particulier à un immeuble. On ne peut pas retirer cet immeuble parce que cela remet en cause tout le projet, et comme on vous l'a dit il y a plutôt une demande de densification supplémentaire. Les opposants nous ont peut-être forcés à nous dire que c'est bien de densifier, mais il faut garantir de la verdure. Ils ont pu réussir à faire diminuer le nombre d'immeubles, on est passé au fonds de neuf à sept et demis immeubles, si on veut bien. Un des immeubles a été supprimé. Un autre, l'immeuble public été supprimé également, et un autre a été réduit puisqu'il n'a plus maintenant que la partie piscine et fitness.

Et surtout, ils ont obtenu de la part de la Municipalité des engagements pour l'avenir. On a pris l'engagement, et ce sera dans le programme de législature, de réaliser le projet du bois de Pachoudaz, qui est un projet qui devrait permettre de rendre cet espace vert au public. Il nous manque encore un bout de terrain à négocier, mais on devrait pouvoir finaliser ce projet. On a pris également l'engagement de ne pas toucher aux jardins sous Biondes, qui effectivement nous appartiennent, mais sur lesquelles, on vous rappelle, qu'un projet de construction avait été prévu. Ces deux projets-là vont aussi dans le sens du schéma directeur et prolongent les cordons boisés. Voilà pourquoi globalement la Municipalité vous invite à soutenir ce projet. Je donne la parole à Madame Tinetta Maystre pour des compléments d'informations sur certains éléments qui ont été soulevés.

**Mme T. Maystre**, Conseillère municipale : J'ai deux éléments : l'un concernant l'enclassement et l'autre concernant les servitudes. En effet, Monsieur Ali Hemma Devries et Madame Bastienne Joerchel, lors de la présentation aux présidents de groupe et à la commission, nous n'avons pas été très clairs concernant les incidences en matière de scolarisation des enfants qui viendront habiter là. Il y a une raison à cela, c'est que la Commission municipale qui traite de la planification scolaire se réunissait le lendemain, donc je ne voulais pas préjuger de ce qui allait se passer, et puis nous n'étions peut-être pas très prêts. Toujours est-il que les enfants qui habiteraient là-bas iront à l'école des Pépinières, dont l'agrandissement est prévu. Une parcelle, la parcelle Meylan, a été achetée dans ce but. En principe, la chose est planifiée.

Deuxième incertitude : un certain flou a été relevé quant au passage entre les maisons. En effet, il est largement attendu de tout le monde que les passages entre les maisons soient d'accès public. Alors, cela a été annoncé dans le préavis et sera formalisé dans la convention relative au plan de quartier qui est en cours d'élaboration. Le plan de quartier n'entre en vigueur que lorsque cette convention est signée. Donc, le terrain n'est pas vendu tant que cette convention à l'usage public de ces servitudes n'est pas signée. Donc c'est une garantie pour l'accès public.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

M. le Président demande à M. Daniel Rohrbach, rapporteur de la commission, de lire les conclusions du préavis.

## **Conclusions**

### **Le Conseil communal de Renens**

Vu le préavis N° 80 de la Municipalité du 8 mai 2006,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Accepte** de modifier les articles 7 et 38 du règlement du plan de quartier P15A d'octobre 2005, afin de renoncer à la possibilité de construire un bâtiment public à but socio-culturel;
2. **Accepte** de radier l'alignement communal inscrit le 29 juillet 1970;
3. **Accepte** les réponses aux oppositions, observations et remarques formulées à l'encontre du plan de quartier P15A;
4. **Adopte** le plan de quartier P15A "En Belle Vue" modifiant le plan de quartier P15 "Aux Paudex" délimité par les RC 181 et 251;
5. **Donne** à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées en relation avec cet objet, l'autorisant à plaider devant toute instance, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable.  
L'approbation de l'Autorité cantonale est réservée.
6. **Autorise** la Municipalité à vendre à M. Manfred Loer, à Zoug, une emprise de 16'100 m<sup>2</sup> environ (bornage réservé), permettant la réalisation de 12'000 m<sup>2</sup> de surface de plancher brut, à détacher de la parcelle communale N° 262, pour le prix de Fr. 8'000'000. - -, conformément à la promesse de vente conditionnelle, signée le 6 décembre 2004, par devant Me Christophe Fischer, notaire à Lausanne.

Après déduction des frais (état au 30.04.2006), le produit de la vente sera comptabilisé comme suit : Fr. 180'912.75 au crédit du compte 9123.15 "Terrains et bâtiments du patrimoine financier - En Belle Vue - Mise en valeur de la parcelle N° 262" et le solde de Fr. 7'819'087.25 au crédit du compte N° 2039.4242 "Gains comptables sur immeubles du patrimoine financier".

**Au vote final, les conclusions sont acceptées à une très large majorité, sept avis contraires et cinq abstentions.**

#### **11. Préavis No 81 :**

**Pose d'un collecteur d'eaux usées dans l'avenue de Saugiaz.**

**M. Pascal Waeber, président-rapporteur.**

La commission mandatée pour l'étude du préavis no 81 s'est réunie le lundi 19 juin 2006, à 20 h. 00, à la salle de conférence du CTC.

Elle était composée de Mesdames Eva Gloor et Gisèle Martin, ainsi que de Messieurs Jean-Marc Dupuis, Jean-Jacques Gaudard, Pierre Larchevêque, Jean-Pierre Leyvraz, Rémy Petitpierre, Jean-Daniel Roulier et Pascal Waeber, Président-rapporteur.

Monsieur Robert Mulopo était absent.

Monsieur le Municipal Michel Perreten représentait la Municipalité, accompagné de Madame Heiniger et de Monsieur Cartier.

Monsieur le Municipal Ambresin était excusé. Monsieur le Municipal Perreten remplaçait Monsieur le Municipal Bovier en charge du dicastère concerné, car la Municipalité a décidé de confier le présent préavis à Monsieur le Municipal Perreten pour des raisons de transition de législature. De plus, Monsieur Perreten avait déjà participé avec Monsieur Bovier, fin novembre

2005, à la séance d'information aux riverains, et les préavis tels que celui-ci dépendaient de son dicastère jusqu'à fin 2004.

Monsieur Perreten nous a présenté la problématique générale de la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées. Puis Monsieur Cartier nous a expliqué en détail le projet traité par le présent préavis. Ensuite les Commissaires ont pu poser leurs questions.

Le coût réel des travaux à la charge de la Commune ne devrait normalement pas beaucoup diverger du devis estimatif. Il faut toutefois remarquer que toute fouille peut réserver des surprises.

Il n'y a pas d'autre intervenant que la Commune dans l'avenue de Saugiaz, c'est pourquoi il n'y a donc pas de clé de répartition des coûts globaux entre la Commune et les autres intervenants du chantier. Le coût des travaux sera déterminé par mètre. L'association des propriétaires privés, EauService Lausanne, le Service du gaz et le SIE SA et de la Commune, permet d'économiser sur l'installation du chantier, et de diminuer le coût unitaire, grâce à un volume de travail plus important pour l'entreprise de génie civil.

La profondeur de la fouille est déterminée par la pente et la profondeur des différents raccords des conduites en place.

Le déroulement des travaux sur deux mois est tout à fait normal pour un chantier de ce type. Le chantier se terminera sur l'avenue de Saugiaz, afin de permettre l'adoption du présent préavis avant le début du chantier sur ce tronçon.

Une fois la mise en séparatif terminée, les eaux usées s'écouleront jusqu'à la station d'épuration (STEP). Tandis que les eaux claires seront, soit infiltrées dans le ruisseau des Baumettes, soit stockées dans des bassins de rétention.

Des solutions devraient être trouvées pour permettre un accès raisonnable aux riverains durant les travaux.

La position des conduites sera relevée et intégrée dans le système d'information du territoire (SIT), afin de compléter le plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Plusieurs commissaires déplorent l'absence du futur municipal en charge du dicastère concerné, sa présence aurait permis de montrer son intérêt pour les dossiers en cours.

Après de brèves délibérations, La Commission accepte les conclusions de ce préavis.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

### **Conclusions**

## **Le Conseil communal de Renens**

Vu le préavis N° 81 de la Municipalité du 6 juin 2006,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à construire un collecteur d'eaux usées à l'avenue de Saugiaz afin de réaliser la mise en système séparatif de ce quartier.
2. **Accorde**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 160'000.  
-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 - Bureau technique - plus précisément sous le numéro 3761 - Réseau égouts et épuration. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 - Ouvrage de génie civil et d'assainissement - plus précisément dans le compte N° 3761.5010.103 "Av. de Saugiaz - Construction collecteur EU".

Cette dépense sera amortie en une seule fois au moyen d'un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet N° de compte 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration".

**Au vote final, les conclusions sont acceptées à l'unanimité.**

## **12. Préavis No 82 :**

**Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Astrid Ziemke.  
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.**

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le jeudi 15 juin 2006.

Elle était composée de MM. René Jaquier, Daniel Rohrbach, Jacques Depallens, Jean-Daniel Roulier, Walter Siegrist, Christophe Kocher, Pascal Montemari, Vincent Keller ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, Président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin.

La Commission des finances remercie Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin pour les explications et les renseignements qu'il lui a fournis.

### **Préambule**

Mme Astride Ziemke est décédée le 30 octobre 2004 sans laisser d'héritiers légaux. La Loi sur les successions, prévoit à l'art. 466 du Code civil : "A défaut d'héritiers, la succession est dévolue au canton du dernier domicile du défunt ou de la commune désignée par la législation de ce canton".

### **Examen de détail**

Le résultat de l'inventaire montre que les actifs s'élèvent à Fr. 42'607.31 et les passifs à Fr. 21'823.-. D'autres frais vont s'ajouter au passif, tels qu'émoluments et honoraires de l'administrateur pour Fr. 2'000.- à Fr. 4'000.-. Le bénéfice d'inventaire sera compris dans une fourchette d'environ Fr. 8'400.- à Fr. 9'400.- pour la commune. Ainsi, l'acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire se justifie, avec réserve de l'article 592 du Code civil.

Fondée sur ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances accepte les conclusions du préavis.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

### Conclusions

## Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 82 de la Municipalité du 6 juin 2006,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter la succession de Madame Astrid Ziemke, décédée le 30 octobre 2004, sous bénéfice d'inventaire avec réserve de l'article 592 du Code civil.

De comptabiliser le montant comme élément extraordinaire section 2039 dans le compte 2039.4690 "Dons et legs".

Au vote final, **les conclusions sont acceptées à l'unanimité.**

### **13. Préavis No 83 :**

**Jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2006-2011.**

**Mme Yvonne Zurcher, présidente-rapporteure**

La commission d'étude s'est réunie le 13 juillet 2006 à 20 heures au carnotzet de la Salle de spectacles. Elle était composée de Mmes et MM : Nicole Haas Torriani, Olivier Barraud, Ali Hemma Devries, Laurent Desarzens, Eugène Roscigno, Walter Siegrist et Yvonne Zürcher, présidente rapporteure.

M. Jacques Berthoud était absent. En revanche, M. Jacques Studer, Président du Conseil communal était présent.

Sur intervention d'un commissaire, et après un tour de table, il est apparu nécessaire de profiter de la nouvelle constitution pour proposer aux conseillers de revaloriser certaines fonctions au sein de notre Conseil. Ainsi la Commission vous propose-t-elle les modifications suivantes :

#### **Jetons de présence**

Porter le jeton de présence du Président du Conseil à Fr. 60.- par séance, afin de l'harmoniser avec celui de Président de commission.

Partant du principe que l'investissement au sein des commissions est supérieur à celui du simple conseiller, la commission suggère de porter le jeton à Fr. 50.- par séance.

L'établissement des rapports représentant un grand travail, d'où la demande unanime d'augmenter le tarif à Fr. 200.-.

Faire à l'avenir la différence entre un rapport de préavis et un simple compte-rendu de séance qui, lui serait rétribué Fr. 50.-.

Pour les autres jetons de présence, la Commission soutient les propositions du Bureau.

### Indemnités

La fonction de Président semble trop peu rétribuée. Il s'agit d'une fonction qui demande un grand engagement, ainsi que beaucoup d'investissement en temps. Le Président est amené à représenter très souvent sa commune, et ce surplus de travail ne lui permet plus toujours de travailler à 100 % dans son activité principale. La Commission vous propose donc à l'unanimité moins une abstention, de porter l'indemnité du Président à Fr. 6'000.- brut par année.

### Secrétariat du Conseil communal

Après la démission de Madame Joliat en tant que Secrétaire du Conseil, une commission s'est à nouveau penchée sur le statut de secrétaire du Conseil. Cette fonction, telle que présentée et rétribuée jusqu'à ce jour, n'ayant pas trouvé de candidat au sein du Conseil, il devenait impératif de redéfinir cette charge et de se pencher sur sa rémunération.

Il a été décidé que le poste de Secrétaire serait mis au concours. Les conditions proposées par cette commission sont : un taux d'activité de base évalué à 25 % (%40 h. annuelles) comprenant :

- la prise du procès-verbal du Conseil, rédaction et diffusion ;
- le secrétariat du Bureau du Conseil, correspondance, convocations, classement, archivage, gestion des jetons de présence ;
- votations, élections : organisation, convocations, présences.

L'équipement, le matériel et les fournitures sont mis à disposition par la Commune.

Notre commission, à l'unanimité, vous propose de rétribuer cette fonction en classe 11 selon le barème du statut du personnel de Renens. Cette indemnité sera indexée au même taux que le salaire des employés communaux.

Il nous semble important de relever que la somme de Fr. 23'877.50 représente le salaire brut, y compris les charges patronales. Le salaire du ou de la secrétaire qui figurera sur sa fiche de paie sera de Fr. 19'102.-.

Par contre, en ce qui concerne les éventuels compléments que pourrait effectuer le ou la Secrétaire, la Commission vous propose de ne pas entrer en matière sur cette suggestion pour les motifs suivants :

- charge pouvant devenir beaucoup trop lourde ;
- trop grande demande de disponibilité ;
- activité ayant principalement lieu le soir ;
- activités certes difficiles, mais aussi intéressantes, permettant aux conseillers d'exprimer leur sensibilité.

Enfin, la Commission est d'avis d'accepter les autres indemnités telles que proposées.

### Votations - élections

Le dernier point concerne les jetons de présence votations – élections. Le Président et la ou le Secrétaire ayant été augmentés, la Commission estime que ce travail fait partie de leurs charges et ne doit pas être rétribué à part.

Les jetons de présence sont les suivants :

- Bureau de vote Fr. 20.- de l'heure ;
- Scrutateurs, dépouillements des votations et élections Fr. 20.- de l'heure.

En résumé, la Commission vous propose de modifier les conclusions du préavis et d'accepter par conséquent les amendements suivants :

**Jetons de présence :**

<b>1. Président du Conseil</b>	<b>Fr. 60.- par séance</b>
<b>2. Commissaires</b>	<b>Fr. 50.- par séance</b>
<b>3. Etablissement rapport</b>	<b>Fr. 200.- le rapport</b>
<b>4. Etablissement compte-rendu succinct</b>	<b>Fr. 50.- le rapport</b>

**Indemnités :**

<b>1. Président du Conseil</b>	<b>Fr. 6'000.- brut par année</b>
--------------------------------	-----------------------------------

**Jetons de présence votations-élections :**

<b>1. Bureau de vote</b>	<b>Fr. 20.- l'heure</b>
<b>2. Scrutateurs dépouillements élections</b>	<b>Fr. 20.- l'heure</b>

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. B. Joerchel Anhorn** (Les Verts) : Je dois dire que j'étais quelque peu surprise par ce préavis et par l'augmentation des tarifs et des indemnités. Je considère pour ma part ma charge au Conseil communal comme un engagement civique. Mais bon, je ne m'y opposerai pas, je trouve qu'en même temps c'est vrai que ma fois il faut aussi s'adapter aussi un petit peu au coût de la vie. Mais là où j'étais un petit peu surprise et déçue, c'est que je pense que, en fait, toute cette réflexion au sujet des tarifs et des indemnités liés à la charge de conseillers communaux va aussi avec celles de nos municipaux. J'aurais voulu une approche plus globale, si déjà on parle de ça. Parce que je considère en effet que la charge de notre Municipalité et de nos municipaux est de plus en plus importante, quelle nécessite un engagement qui va bien au-delà du pourcentage fixé par chaque dicastère. Je sais aussi que relativement aux autres grandes communes du canton de Vaud, et bien les salaires de nos municipaux ne sont pas très élevés. Et voilà, je voulais juste vous informer de ma réflexion, je ne vais pas insister ce soir sur cette question, mais j'y reviendrai prochainement.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

## Le Conseil communal de Renens

Sur proposition du Bureau du Conseil communal,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

Les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2006 au 30 juin 2011 :

**Jetons de présence :**

- Président du Conseil	Fr.	60.-	par séance
- Conseillers communaux	Fr.	40.-	par séance
- Président de Commission	Fr.	60.-	par séance
- Commissaires	Fr.	50.-	par séance
- Etablissement rapport	Fr.	200.-	le rapport
- Etablissement compte-rendu succinct	Fr.	50.-	le rapport
- Séance de jour	Fr.	100.-	demi-jour
- Séance de jour	Fr.	150.-	jour entier

**Indemnités :**

- Président du Conseil	Fr.	6'000.-	par année, brut
- Secrétaire du Conseil activités de base (25% Cl 11)	Fr.	23'878.-	par année, brut
- Frais de la secrétaire du CC forfait annuel	Fr.	0.-	
- Secrétaire suppléante 1'heure	Fr.	35.-	
- Secrétaire Commission de gestion	Fr.	1'200.-	par année
- Scrutateurs bureau	Fr.	180.-	par année
- Huissier	Fr.	2'000.-	par année

**Jetons de présence votations-élections :**

- Bureau de vote	Fr.	20.-	1'heure
- Scrutateurs dépouillements élections	Fr.	20.-	1'heure

**Les amendements présentés par la Commission sont acceptés à une très large majorité, 5 avis contraires et 4 abstentions.**

**Les conclusions amendées sont acceptées à une large majorité et dans les mêmes proportions d'avis contraires et d'abstention.**

**M. le Président** informe les membres du Conseil que pour toutes les personnes que la fonction de Secrétaire du Conseil communal de Renens intéresse, le poste est à repourvoir et qu'elles peuvent faire acte de candidature dès demain, en envoyant leur dossier auprès du Service du personnel ou bien au Président du Conseil communal. En effet Monsieur Michel Brun a accepté en juin dernier la fonction de Secrétaire que pour permettre au nouveau Conseil de nommer un ou une Secrétaire en toute sérénité. D'autre part je demande aux membres de la Commission du préavis no 83 de bien vouloir se réunir à l'issue de la séance auprès de Mme Zürcher afin de fixer la date d'une nouvelle séance dans le cadre de la nomination du futur secrétaire.

**14. Préavis No 1 :**

**Dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Compte d'attente pour frais d'études – Placements de capitaux – Autorisations générales.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.**

**M le Président** propose que les préavis Nos 1, 2 et 3 soient traités par la Commission des finances.

Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

**15. Préavis No 2 :**

**Acquisitions et aliénations d'immeubles – Acquisitions de participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales.**

**Dépôt de préavis – Discussion préalable.**

A la suite du vote du Conseil au point 14 de l'ordre du jour, le préavis No 2 sera traité par la Commission des finances

**16. Préavis No 3 :**

**Autorisation générale de plaider.**

**Dépôt de préavis – Discussion préalable.**

A la suite du vote du Conseil au point 14 de l'ordre du jour, le préavis No 2 sera traité par la Commission des finances

**17. Préavis No 4 :**

**Informatisation du catalogue de la bibliothèque du Léman – Prolongation du projet – Demande de crédit supplémentaire.**

**Dépôt de préavis – Discussion préalable.**

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Sont désignés comme membres de la commission chargée d'étudier ce préavis :

*Pour le groupe RCDR : M. Jacques Berthoud et Mme Catherine Wicht.*

*Pour le groupe Arc-en-ciel : Mme Armande Reymond.*

*Pour le groupe des Verts : M. Raymond Gauthier.*

*Pour le groupe Socialiste : Mme Rose-Marie Prêtre et M. Pascal Ruschetta.*

*Pour le groupe Fourmi rouge : Mme Danielle Ayer et M. Jean-Pierre Leyvraz.*

**18. Préavis No 5 :**

**Modification du droit de superficie du Tennis Club de Renens (TCR).**

**Dépôt de préavis – Discussion préalable.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme R.-M. Matti (F.r.):** Fraîchement diplômée au sein de cette Assemblée et très honorée d'y participer, j'avais juste envie de dire deux ou trois mots à propos du tennis. Je pense que l'on ne se rend pas bien compte de l'importance que peu avoir ce club-ci, en particulier. On peut avoir des idées un petit peu négatives par rapport à un club de tennis : c'est fait plutôt pour les personnes aisées, ce n'est pas pour tout le monde ! Ce n'est pas vrai pour celui-là. C'est un tennis club qui cache bien son jeu aussi bien au fond du court qu'au filet, il est plein de ressources, il est très actif par rapport aux jeunes. La question qu'avait posée Mme Rose-Marie Prêtre était particulièrement judicieuse de vouloir associer une place de jeu réservée aux adolescents sur le petit bout de terrain entre le club et l'UBS. Cela serait quelque chose de très complémentaire par rapport à ce club. Cela irait très bien ensemble, il y aurait beaucoup d'interactions entre cette place, les jeunes qui y seraient, les jeunes qui jouent au club et qui sont beaucoup d'enfants du quartier, aussi bien du haut que du bas, d'autres communes aussi. Au vu de la transformation de la parcelle « En Belle Vue », ce serait un apport supplémentaire qui pourrait aussi aider ce club financièrement par l'arrivée de nouveaux membres. Donc, je pense

que c'est un club qui a beaucoup de belles années encore à vivre, qui s'est sorti de beaucoup de mauvaises passes, et qui mérite vraiment un petit coup de main de la Municipalité. Merci de votre attention.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Sont désignés comme membres de la commission chargée d'étudier ce préavis :

*Pour le groupe RCDR : M. Walter Siegrist et Mme Gisèle Martin.*

*Pour le groupe Socialiste : Mme Marcelle Bourquin et M. Jean-Jacques Ambresin.*

*Pour le groupe des Verts : M. Mathias Abderhalden.*

*Pour le groupe Arc-en-ciel : Mme Catherine Saugy.*

*Pour le groupe Fourmi rouge : Mme Rose-Marie Matti et M. Jean-Pierre Rouyet.*

**M. le Président** signale que la commission chargée d'examiner ce préavis devra se réunir au Restaurant du Tennis Club, le jeudi 14 septembre 2006, à 20 heures, et non à l'Hôtel de Ville comme mentionné sur la page de garde du préavis No 5.

### **19. Préavis No 6 :**

**Politique de la jeunesse – Création d'un poste de délégué jeunesse et d'un poste d'animateur jeunesse – Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Danièle Pittet intitulée "Pour une réflexion autour de formes d'interventions préventives en réponse à l'insécurité urbaine".**

**Dépôt de préavis – Discussion générale.**

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Sont désignés comme membres de la commission chargée d'étudier ce préavis :

*Pour le groupe RCDR : Mmes Florence Widmer et Rosana Joliat.*

*Pour le groupe Socialiste : Mme Anne Holenweg et M. Gian-Luca Ferrini.*

*Pour le groupe des Verts : Mme Nathalie Kocher.*

*Pour le groupe Arc-en-ciel : Mme Yvonne Zürcher.*

*Pour le groupe Fourmi rouge : Mmes Karine Clerc Ulloa et Arielle Bonzon.*

### **20. Propositions individuelles et divers.**

**M. le Président** donne la parole à M. Roscigno pour sa question « Harmonisation routière ».

**M. E. Roscigno** (soc.) : Ma question s'adresse à notre nouveau Municipal de la police

Au mois de mai 2003, je demandais à la Municipalité, l'installation d'une signalisation lumineuse au passage pour piétons qui débouche à la rue du Bugnon, sur la route de Cossonay et d'intervenir auprès du Voyer cantonal pour qu'il limite à 50 Km/h de la vitesse maximale autorisée sur cette route.

Malgré les réponses négatives de l'époque

- Il n'était pas possible d'abaisser la vitesse sur ce tronçon
- Et que l'aménagement d'une installation de signalisation lumineuse à cet endroit reviendrait à plus de Fr. 50'000.-.

Je constate que 3 ans après, à ma grande satisfaction et celle des habitants du nord de notre commune: l'aménagement de la signalisation lumineuse est aujourd'hui, parfaite et même supérieur à ma demande de l'époque (un 2<sup>ème</sup> feu à l'auteur de l'arrêt Sur-la-Croix) à été installé.

Seul petit "Bémol" à ce jour....

L'abaissement de la vitesse à de 70Km/h à 50 Km/h sur notre tronçon routier de cette fameuse RC 251, n'a toujours pas été réalisé, à l'inverse de nos voisins de Prilly, qui eux ont fait le nécessaire sur cette même Rte de Cossonay, et ceci depuis longtemps.

Ma question est simple et courte:

Avec l'acceptation du plan de quartier En Belle Vue de ce soir et la construction actuelle de 27 nouvelles villas dans le quartier de Mont-Robert/Sur-la-Croix, cela va faire encore accroître le nombre de piétons sur cette route déjà fréquentée par beaucoup de monde.

Je crois savoir que notre Municipalité a la volonté de promouvoir la mobilité douce et les transports publics dans notre ville, ceci implique aussi la sécurité des piétons sur des axes très roulants.

Alors, à quand une harmonisation intercommunale avec nos voisins, à fin que cette route soit de Prilly à Crissier en passant par Renens une route urbaine à 50 km/h.

Pour conclure j'espère que je ne devrais pas attendre encore 3 ans pour remercier la Municipalité d'avoir transformé un 7 en un 5. Cette route est en ville il ne faut pas l'oublier. Merci.

**M. O. Golaz**, Conseiller municipal : C'est vrai que c'est une route qui est devenue très roulante, et c'est vrai qu'avec le nouveau quartier qui se profile, il y aurait peut-être matière à étudier. Et qu'on ne réponde pas dans trois ans à Monsieur Roscigno, qu'on y réponde plus vite pour effectivement harmoniser cette vitesse entre Prilly et Renens. Je ferai suivre votre demande.

**M. O. Barraud** (soc.) : Je viens donc ici avec une proposition au Conseil communal au sens de l'art. 51 al. C de notre Règlement. Tout d'abord j'aimerais dire que si je ne partageais pas l'opinion sur les conclusions par rapport à Belle Vue, je partage les frustrations quant à l'information et aux manques de possibilités de suivre le développement des différents projets, notamment urbanistiques au sein de notre Commune. C'est ce qui m'a également poussé à préparer cette intervention et à vous proposer cette modification.

Chacun d'entre nous le sait bien: l'aménagement du territoire est une des plus importantes compétences communales. Au cours de la dernière législature, des projets primordiaux pour l'avenir de Renens ont vu le jour. Je pense notamment au SDOL (Schéma directeur de l'ouest lausannois) ainsi qu'au projet Cœur de ville. Je crois que chacun d'entre nous a également constaté la complexité de ses projets; quelques clics sur le site Internet du SDOL suffisent à nous le prouver. En résumé, on peut relativement vite être dépassé par l'étendue de ces sujets.

Loin de moi l'idée de me plaindre d'un manque d'informations. De multiples séances publiques d'information sont organisées et des sites Internet bien fournis sont généralement mis à disposition des citoyens. Mais force est de constater qu'il est difficile pour un conseiller communal de multiplier les séances à l'infini et de toujours rester à jour. Notre rôle dans le cadre des projets urbanistiques va plus loin que celui du citoyen lambda. Au même titre que les finances, la gestion ou encore les affaires interrégionales, je suis persuadé que notre Conseil doit se doter de "spécialistes" capables de mieux comprendre, décortiquer, critiquer et finalement améliorer l'urbanisme de notre ville, de notre région.

En outre, il est intéressant de relever que chaque parti politique a mis ces éléments en exergue dans leur programme de législature respectif.

En conclusion, je vous demande la mise sur pied d'une commission permanente d'urbanisme. Une commission de ce type existe dans plusieurs communes du canton à satisfaction des autorités communales. La création de cette commission remplacerait l'actuelle commission consultative de la Municipalité.

Les enjeux liés à l'urbanisme sont des éléments fondamentaux pour améliorer la qualité de vie des renanaïses et des renanaïses. A nous, membres du législatif, de nous organiser en conséquence.

Je vous demande donc la nomination d'une commission afin d'étudier la modification du règlement du Conseil communal selon les indications ci-dessous:

1. Modification de l'article 40: ajouter une nouvelle commission sous le "point f)" après le point "e) une commission des pétitions" avec le texte suivant: "f) Une commission permanente d'urbanisme"; l'actuel point f) devient g).

2. Nouvelle article à la suite de l'article 46: La commission d'urbanisme est composée de 7 membres au moins; elle statue lors de tous les examens des préavis municipaux concernant l'aménagement du territoire communal (modification du plan d'affectation, modification du réseau routier, acquisition et vente de surface, constructions, etc.) Elle peut être chargée de l'examen de ces préavis.

La Municipalité informe cette commission sur tous les divers projets et fait part de l'évolution des études en cours. Des séances d'information sont prévues à cet effet, à la demande de la Municipalité ou de la commission. Cette dernière rapporte, si nécessaire, lors des séances du Conseil.

La commission peut en tout temps faire part de son avis au Conseil ou à une commission si elle le juge nécessaire. Merci de votre attention.

**Mme N. Kocher** (Les Verts) : Les Verts de Renens aimeraient féliciter M. Barraud pour son élan vert et nous soutenons sa proposition.

**M. W. Siegrist** (RCDR) : Nous soutenons l'idée. Cependant, les commissions sont déjà fort nombreuses. Nous pensons que l'urbanisme ne touche pas que la Commune de Renens, mais c'est là aussi un phénomène qui touche plutôt la globalité de l'Ouest lausannois. Je cois que c'est un mandat qui doit être confié à la CARIC.

**M. J.-J. Ambresin** (soc.) : Je suis bien entendu partisan que l'on discute de l'idée émise par M. Barraud de la création d'une commission. Mais en fait, il soulève (peut-être ne s'en est-il pas rendu compte), mais un problème important : qui est celui des commissions thématiques. Je m'explique : nous avons déjà une Commission des finances, nous avons une Commission de gestion (qui est peut-être à part), nous aurons peut-être une Commission d'urbanisme, pourquoi pas une Commission de la jeunesse, pourquoi une commission de X ou de Y. Nous serons alors tous cantonnés dans le rôle de commissaire aux finances ou de commissaire à l'une ou l'autre de ces commissions, avec à terme une possibilité, c'est celle d'ailleurs qui est étudiée au Grand Conseil actuellement et qui va probablement entrer en vigueur, que chacun reste cantonné dans sa commission et qu'il n'y ait plus de commissions ad hoc. Je ne dis pas que c'est ce que M. Barraud propose, mais je le signale aux membres de la commission si jamais je n'en fait pas partie.

**Mme M. Huguenin**, Syndique : Juste pour dire que la Municipalité trouve l'idée intéressante. C'est bien sûr de la compétence du Conseil communal de s'organiser. J'aimerais au nom de la Municipalité remercier M. Barraud d'avoir proposé la nomination d'une commission, ce qui permet de réfléchir, en particulier sur l'existence sous sa forme actuelle de la Commission consultative et au problème posé par M. Ambresin. La Municipalité est prête à participer à cette réflexion, si vous le désirez, lors de cette commission.

**M. le Président** propose de passer au vote en vue de créer une commission chargée d'étudier la création d'une Commission d'urbanisme.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : Quand on parle de mettre au vote, je rappelle juste, si j'ai bien compris M. Barraud propose une motion, et pour que la motion soit renvoyée à une commission, il ne faut pas qu'il y ait une majorité du Conseil qui soit d'accord, il faut 10 % du Conseil qui soit d'accord.

**M. le Président** donne raison à M. Leyvraz et demande au Conseil si cinq membres au minimum sont d'accord de renvoyer la motion de M. Barraud à une commission pour étude et rapport.

**Lors du vote, à une large majorité du Conseil est d'accord pour le renvoi de cette motion à une commission.**

Sont désignés comme membres de la commission chargée d'étudier cette motion

*Pour le groupe RCDR : MM. Roland Divorne et Pascal Barraudy.*

*Pour le groupe des Verts : M. Raymond Gauthier.*

*Pour le groupe Arc-en-ciel : Mme Catherine Saugy.*

*Pour le groupe Socialiste : MM. Olivier Barraud et Daniel Rohrbach.*

*Pour le groupe Fourmi rouge : MM. Ali Hemma Devries et Nicolas Freymond.*

**M. le Président** donne la parole à M. Laurent Desarzens pour le développement de sa motion intitulée : « **Motion visant à résister à l'installation désordonnée et excessive d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal** ».

M Laurent Desarzens (Les Verts) : Je viens vous parler d'antennes de téléphonie mobile, et ce qu'il faut garder à l'esprit quand on parle de ce genre d'antennes, ce sont les effets du rayonnement électromagnétique et ses conséquences sur la santé. C'est un point sensible qui préoccupe la population. Vous avez entendu en début de conseil une intervention concernant tout particulièrement l'opposition faite à l'encontre de l'installation de deux antennes sur des toits d'immeubles à Renens.

Une enquête publique vient juste d'être bouclée pour une installation d'antenne de grande puissance sur un immeuble appartenant à la Caisse de pension de la Migros. Cet immeuble jouxte le Centre Commercial Métropole sur lequel se trouve déjà une antenne. La distance entre ces deux antennes serait alors de 80 m.

Une autre enquête débute demain jusqu'au 28 septembre pour l'installation d'une nouvelle antenne sur le Garage de l'Etoile à la rte de Cossonay. Et toujours cette année, une antenne a été acceptée pour Télé 2 sur le Silo bleu, une antenne prévue à Renens-Croisée fait l'objet d'un recours contre la municipalité; 4 antennes existantes ont été rénovées ou modifiées cette année. 18 antennes - voire plus - sont déjà en fonction à Renens.

Bref, vous devez vous demander : pourquoi toutes ces réactions populaires autour de ces antennes? Et pourquoi toute cette effervescence de la part des poseurs d'antennes?

La nouvelle loi fédérale sur les télécommunications doit entrer en vigueur lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2007. Elle est en préparation, depuis 2002, elle a été acceptée par le Parlement fédéral en mars de cette année et mise en consultation jusqu'au 18 août dernier.

Cette loi contient, de nombreux paragraphes sur l'intercommunication. Dans les grandes lignes, ce qui va se passer, c'est que la Commission fédérale va forcer les "fournisseurs dominants" à accueillir les autres prestataires de services, moins bien lotis, dans les infrastructures physiques comme les bâtiments, gaines, pylônes, centraux électroniques, y compris l'accès aux systèmes logiciels d'exploitation, ainsi que l'accès au réseau fixe et mobile.

En Suisse, le fournisseur dominant on le connaît : c'est Swisscom. Alors que font les autres dans l'intervalle? Et bien ils s'installent et se positionnent. Ils ne cherchent pas à devenir dominants, mais ils s'approchent gentiment des centraux, des canalisations, des pylônes et autres systèmes d'accès de Swisscom, car dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, ils y auront accès dans les meilleurs délais.

Et ce que cela représente, dans les faits, c'est qu'il ne semble pas qu'on assiste à une couverture rationnelle du territoire mais bien plutôt à un positionnement stratégique des fournisseurs. Au lieu de planter le compas et s'étendre cercle par cercle, on cherche à s'installer partout où c'est possible, notamment sur des immeubles d'accueil. On a par exemple découvert qu'un propriétaire offrait les toitures de ses 50 immeubles de la région lausannoise à un opérateur pour y installer des antennes. Ceci ne correspond pas à une logique de couverture.

Les initiateurs de la présente motion - que sont Verena Berseth, Anne Holenweg et votre serviteur - ne cherchent pas à tirer à boulets rouges sur la téléphonie mobile. Ils savent bien que c'est un élément de confort considéré comme acquis par la société. Ils souhaitent par contre qu'un minimum d'organisation soit engagé dans ce domaine et que des décisions soient prises en amont avec les fournisseurs de téléphonie ainsi qu'avec les services cantonaux chargés, au niveau technique, de la délivrance des autorisations.

Car voyez-vous, le point sensible pour la société et les habitants, c'est bien sûr le grand problème du rayonnement provoqué par les antennes et de ses effets peu connus sur la santé. Le débat prendra certainement de l'ampleur. Mais pour l'heure, il importe de réagir au plus vite.

La motion que nous vous soumettons propose donc de résister - dans un 1<sup>er</sup> temps - à l'installation désordonnée et excessive d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal. Pour ce faire, elle demande à la Municipalité :

- 1) De réglementer la construction des antennes par un addenda dans le règlement du plan d'extension; supprimant, par exemple, la possibilité de cacher des antennes dans de fausses cheminées, ainsi que d'autres directives concernant l'esthétique.
- 2) De rédiger un nouveau règlement communal fixant des contraintes à l'installation d'antennes pour la téléphonie mobile (densité, distance des habitations, distance entre les antennes, utilisation prioritaire des sites communaux, etc.).
- 3) De collaborer avec les communes voisines en vue d'équilibrer la répartition régionale des antennes. Il n'y a, par exemple, qu'une antenne sur le territoire de Jouxens. (et pourtant ces gens téléphonent aussi).

- 4) D'imposer, lors de nouvelle construction, le maintien au branchement souterrain pour le T l r seau et pour le t l phone (sinon, tous ces services reviendront de nouveau par les voies hertziennes).
- 5) De demander une collaboration plus  troite avec les fournisseurs et le Service cantonal de l'environnement et de l' nergie, pour fixer des crit res d'installation r pondant aux r els besoins et chercher des solutions alternatives d'installation.

Si nous ne voulons pas qu'  terme, les habitants de Renens finissent tous par t l phoner   partir de leur grille-pain en raison d'une surchauffe du rayonnement  lectromagn tique, il est temps de r agir. Nous souhaitons votre accord pour faire avancer ce projet car les possibilit s au niveau de la commune existent r ellement. D s lors, nous aurons plus de temps et de tranquillit  pour d battre de ce sujet avec, au centre du projet, les effets inconnus du rayonnement sur la sant .

La discussion n' tant pas demand e, elle est close.

**Lors du vote,   une large majorit  du Conseil est d'accord pour le renvoi de cette motion   la Municipalit  pour  tude et rapport.**

**Mme la Syndique** rappelle que le Conseil est comp tent et que la Municipalit  n'a pas   intervenir dans cette phase des d bats. Le Conseil est libre d'adresser une motion   une Commission ad hoc ou directement   la Municipalit . Elle pr cise qu'une motion est un instrument plus lourd et contraignant que le postulat. Elle oblige la Municipalit    aller dans le sens de l'auteur de la motion. La Municipalit  est int ress e par ce sujet, elle est en train de regarder les limites de ses comp tences dans ce domaine. Elle signale que pour d'autres motions, il est int ressant qu'elles soient d'abord adress es   une commission, afin que la Municipalit  puisse r fl chir avec les conseillers communaux sur la pertinence du choix de la motion ou du postulat pour traiter de tel ou tel objet, tout en rappelant que le Conseil est totalement libre d'en d cider.

**M. le Pr sident** donne la parole   Mme Anne Holenweg pour le d veloppement de sa motion intitul e « *La nature sur le toit* ».

**Mme A. Holenweg** (soc.) : La conception de toitures v g tales s'inscrivant dans une d marche de d veloppement durable, tend lentement   se g n raliser. Elle concilie en effet  cologie, esth tisme,  conomie et durabilit . L'id e selon laquelle les plantes poussant sur les toits sont dommageables   l' tanch it  a longtemps subsist . Il a fallu attendre pour que le verdissement des toitures vienne   l'ordre du jour en Suisse, que de meilleurs mat riaux d' tanch it  soient disponibles et des exp riences positives effectu es.

Le verdissement des toitures est une technique qui, associ e   la p renniation de l'enveloppe ext rieure des b timents, repr sente de nombreux avantages. Ce proc d  recense en effet des qualit s  cologiques ind niables tout en alliant des performances thermiques et acoustiques av r es, au b n fice de l'am lioration du confort priv  et de celui du cadre urbain.

Les toits verts participent   la r gulation des mouvements thermiques de l'air, limitant les grands  carts de temp rature. En v ritable isolants, les toitures v g tales viennent mod rer les pertes et gains de chaleur, entra nant par cons quent des  conomies de consommation d' nergie. Elles r duisent  galement les  missions de gaz   effet de serre puisque la v g tation retient le gaz carbonique n faste   l' quilibre climatique.

V g taliser une toiture am liore la qualit  de l'air, atout incontestable dans les milieux urbains. En effet, elle absorbe et fixe les poussi res atmosph riques venant r duire la quantit  de

particules en suspension dans l'air. Mais la retenue d'eau de pluie est l'un de ses atouts les plus intéressants. En fonction de la couverture végétale, 50 à 75% de l'ensemble des précipitations annuelles peuvent retourner dans le cycle naturel par évapo-transpiration végétale. Un argument de poids, car l'urbanisation poussée crée une augmentation des surfaces imperméables, donc un déficit d'alimentation de la nappe phréatique et un assèchement de l'air urbain.

Plusieurs communes de Suisse ont d'ores et déjà mis en application des normes prescrivant un verdissement extensif et facile d'entretien des toitures plates.

Après avoir pris des renseignements auprès de quelques mémoires de notre Conseil, j'en suis arrivée à la conclusion qu'il n'existait pas à Renens de mesures incitatives, ni de réglementations spécifiques à la végétalisation des toitures.

Je demande donc qu'une réglementation ad hoc soit mise en place. Cette dernière pourrait comprendre les points suivants:

1. Exiger que tout nouveau bâtiment résidentiel à toit plat ou de faible pente, construit dans les secteurs urbains à forte densité, soit doté d'une toiture verte.
2. Exiger que tous les nouveaux bâtiments commerciaux et industriels soient pourvus d'une toiture verte.
3. Exiger la végétalisation du toit (plat ou de faible pente) de tout bâtiment que d'autres surplombent. Ainsi, les habitant-e-s des bâtiments, situés au-dessus, pourront bénéficier d'une vue plus plaisante !

Je demande également la mise en place d'autres mesures incitatives telles que:

1. Sensibilisation du public à ces technologies par des démonstrations et des campagnes d'information.
2. Etablir une base de données des toitures vertes sur Internet et en faire la promotion.

**M. M. Scala** (soc.) : J'ai fait partie d'une commission d'urbanisme dans une autre commune. Les deux points qui ont été évoqués tout à l'heure : les toits verts et les antennes faisaient partie justement du travail de la Commission d'urbanisme. Je suis là pour dire qu'une commission d'urbanisme a sa fonction d'être. Je suis quand même étonné de voir qu'une grande commune comme Renens n'a pas de Commission d'urbanisme.

**Lors du vote, à une large majorité du Conseil est d'accord pour le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.**

**M. le Président** donne la parole à M. Jean-Marc Dupuis pour le développement de son postulat intitulé « *Renens, j'ai une idée !* ».

**M. J.-M. Dupuis** (RCDR) : Renens, j'ai une idée ! Ca vous rappelle quelque chose ? Comme vous l'aurez compris, je suis à ce micro pour relayer une demande d'habitants d'un quartier de Renens. Je veux parler du quartier des Pépinières et des fameuses zones 30 km/h.

Voici trois ans maintenant que la Municipalité entamait le tour des quartiers pour débattre de la problématique de la vitesse avec les habitants.

Lors de la séance consacrée au quartier des Pépinières, les riverains ont été assurés qu'ils seraient les premiers servis étant donné que le quartier est bordé d'une école.

Depuis trois ans, ces habitants n'ont reçu aucune information. Le projet a passé de 30 km/h à la vitesse de l'escargot, mais rien n'a été réalisé ni entrepris.

Malheureusement, aucun Conseiller municipal n'habitant le quartier, il semble que le projet ait été rétrogradé. Donc au nom des habitants du quartier, je demanderai à la Municipalité de faire part rapidement de ses intentions. Pour info, la Municipalité a reçu également la demande qui est faite ce soir.

**M. le Président** donne la parole à M. Michel Brun pour le développement de son interpellation intitulée « *Les zones 30 km/h: à quand la réalisation des prochaines mesures visant à tranquilliser les quartiers d'habitation ?* ».

Depuis une dizaine d'années, les zones 30 km/h se sont multipliées dans de nombreuses villes de Suisse. Par ailleurs, les principales villes de ce pays ont introduit cette limitation dans presque tous les quartiers résidentiels. On sait aujourd'hui que les rues ne servent pas seulement à se déplacer rapidement, mais qu'elles peuvent aussi offrir un espace de rencontre et de jeu. Enfin, chacun est conscient que la modération de la vitesse dans les zones habitées constitue un facteur important dans la sécurité des piétons, et en particulier celle des enfants, excepté le fait qu'une collision à cette vitesse peut encore s'avérer fatale pour un enfant.

Les zones limitées à 30 km/h sont une chance pour revaloriser durablement les quartiers d'habitation. Dans ces zones, des espaces de vie sont reconquis et la qualité de vie est améliorée. Une vitesse réduite permet une compréhension automobilistes/piétons par contact visuel, ce dont tout le monde profite. Les rues sont plus sûres. Il y a moins de bruit et la qualité de l'air est meilleure. Au vu de ce qui précède, il est important de créer ces zones où la vitesse est limitée, tout en respectant la législation fédérale en la matière.

Il y a une année, un habitant de la Commune de Renens m'avait informé que certaines rues devaient passer en zone 30 dans un délai relativement court, voire de manière imminente. En me baladant, j'ai malheureusement pu constater que pour l'heure, certaines réalisations n'avaient pas été effectuées.

Il est vrai que les étapes de la réalisation d'un projet de zone 30 suit généralement une procédure standard qui peut prendre du temps. Celle-ci s'articule généralement en 5 grandes phases : la préparation du projet qui peut émaner d'une association, d'un groupe d'habitants ou des autorités communales. Dans cette phase, les autorités réunissent les informations nécessaires à l'élaboration d'un projet comportant notamment une esquisse de la situation générale du projet et la détermination des objectifs généraux. Dans la deuxième phase, les autorités désignent une direction de projet et attribuent un mandat pour l'élaboration d'un avant-projet, qui est ensuite présenté aux autorités. Dans la troisième phase, une première planification sommaire est effectuée, elle comprend entre autres la création d'une commission d'accompagnement, la réalisation d'une expertise sommaire et d'un concept de communication ou d'information destiné à la population. Elle est suivie par une quatrième phase, où cette fois la planification est très détaillée comprenant de nombreuses démarches, dont certaines auprès du Canton, et qui doit aboutir à la mise à l'enquête publique et à l'adjudication des travaux. La dernière phase étant la réalisation de ses travaux.

Je demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1) Dans la réalisation des zones 30, à quelle phase de la procédure la Municipalité en est-elle ?
- 2) Quand la Municipalité compte-t-elle déposer un préavis en la matière de manière à ce que le Conseil communal puisse se prononcer en connaissance de cause ?

- 3) Dans le cas d'une réponse négative à la question précédente, quelles sont les rues qui feront l'objet d'une mesure de tranquillisation à 30 à l'heure.
- 4) Dans le cadre de la réalisation des zones 30, la Municipalité a-t-elle prévu la réalisation de zones de rencontres ?
- 5) Dans quels délais les travaux pourront-ils enfin commencer et quand seront-ils terminés ?

**Mme T. Maystre**, Conseillère municipale : Je vous remercie tant pour la question via « J'ai une idée » que celle de M. Brun. Il faut savoir qu'effectivement un préavis avait été déposé, discuté et adopté par le Conseil communal, je crois en 2002 ou 2003. Depuis, les projets se font, par ici et par là, au compte-gouttes, au gré de divers travaux. La nouvelle Municipalité a décidé de reprendre cela en main. Il est vrai d'ailleurs que le thème des zones 30 figurait dans les programmes de la plupart des partis. C'est donc une priorité pour nous. Il y aura probablement un changement par rapport à la législature précédente. Plutôt que de faire des projets au compte-gouttes, les uns après les autres, nous prévoyons de faire un préavis qui fasse un véritable concept pour notre ville et qui les fasse de manière rapprochée, histoire de ne pas favoriser les uns et de préteriter les autres. Pour les autres questions, les réponses suivront.

**M. le Président** donne la parole à Mme Karine Clerc Ulloa pour la présentation de sa première résolution contre les nouvelles lois sur l'asile et les étrangers.

**Mme K. Clerc Ulloa** (F.r.) : En préambule, je tiens à m'excuser pour mon retard honteux et je vais m'en expliquer immédiatement. Vous comprendrez pourquoi. Je m'étais déjà excusée pour un retard prévisible pour cause professionnelle. Il m'est arrivé une mésaventure sur l'autoroute : je suis tombée en panne, à 21 h 15, entre Chexbres et Lausanne. C'est très désagréable d'être en panne sur l'autoroute et d'attendre le TCS, qui tarde un peu en général, vous connaissez cela sans doute. Et puis, comme j'étais en train d'attendre et que je n'avais rien à faire et j'avais peur.

Il m'est venu en fait l'idée que je vivais une métaphore, parce qu'étant là, complètement à la merci du comportement des autres, dans le noir, sans savoir pour combien de temps. En sachant que je devais intervenir ce soir, puisque je m'étais annoncée, cela me donnait un très fort sentiment d'impuissance. Je me suis dit bien tiens : les requérants d'asile déboutés, qui ont dû quitter leur pays, qui ne peuvent pas y retourner, qui sont en danger de mort, qui viennent en Suisse, qui sont rejetés et ne peuvent donc rester ici. Ils ne peuvent pas travailler et demander l'aide sociale. Je me suis dit que j'ai vécu trois quarts d'heure d'impuissance, très désagréable, et puis cela m'a servi de métaphore pour introduire la suite. J'accepterais tout à fait que les jetons ne me soient pas versés ce soir, étant donné que je n'aurais participé qu'à un quart du Conseil. Je vais donc vous présenter deux résolutions. La première concerne les votations du 24 septembre prochain.

Le peuple suisse devra se prononcer, le 24 septembre prochain, sur les nouvelles lois sur l'asile et les étrangers. En résumé, ces lois disent cela :

- Les demandeurs d'asile qui ne possèdent pas de document d'identité recevront une non-entrée en matière. Ils représentent une large proportion d'entre eux.
- Les réfugiés déboutés n'auront pas droit à l'aide sociale, mais à une aide d'urgence donnée en nature, en n'incluant pas un logement. Cette exclusion de l'aide sociale s'étend aux réfugiés dont l'entrée en Suisse avait été acceptée, mais qui voient leur demande refusée ensuite, et peut donc concerner des familles établies depuis des années. Ils n'auront plus le droit de travailler.
- Le regroupement familial sera pratiquement impossible pour les enfants âgés de plus de 12 ans.

- Les personnes refusant de collaborer à leur retour pourront être incarcérées pendant une durée de deux ans.
- Les travailleurs extra-européens n'auront pratiquement plus le droit d'avoir une autorisation de séjour réservée aux seules personnes hautement qualifiées.
- Par la suppression de la clause de conscience mentionnant les motifs honorables d'aide une personne dans l'illégalité, les personnes domiciliées en Suisse qui viendraient en aide à une personne déboutée, commettent un acte répréhensible et sont punissables.
- La suppression de l'obtention automatique du permis C, qui sera remise en question, si par exemple la personne est au chômage ou en congé maladie. Elle sera soumise à un examen de la situation des personnes.
- La suppression automatique de la paternité du mari pour les enfants nés pendant un mariage annulé.

Ces lois sont indignes d'un Etat de droit et mettent en question des droits fondamentaux comme le mariage et la paternité, ce qui a amené une partie de la droite humaniste et libérale à s'opposer également à ces lois indignes. Elles sont contraires à l'intégration, en entretenant l'insécurité des personnes, et contraires aux droits de l'enfant. Nous rappelons que la Suisse est loin d'être envahie par une population étrangère. La majorité des personnes qui fuient leur pays d'origine se rendent dans les pays limitrophes ou sur leur continent, pour des raisons aisément compréhensibles. La Suisse accueille un petit pourcentage de ces personnes, dont la majorité contribue largement à son économie, sur un plan économique, social et culturel.

Des lois considèrent ouvertement les étrangers comme des abuseurs et des personnes de valeur inférieure. Pourquoi est-ce qu'un enfant extra-européen deviendrait un adulte à 12 et n'aurait, de fait, plus besoin de sa famille, alors qu'un Européen le serait à l'âge de 21 ans (regroupement familial pour les personnes européennes) ?

Elles n'apportent aucune solution aux problèmes qu'elles entendent résoudre. Au contraire, en permettant de considérer comme criminelles et d'incarcérer des personnes qui n'ont fait que refuser de rentrer dans leur pays, ou en refusant le droit de travailler à des personnes qui ne demandent que cela, elles ne font qu'augmenter les coûts et induire des risques de délinquance.

Ces lois précarisent la vie des étrangers, des Suisses (lorsque par exemple, ils ou elles désirent se marier avec un ou une étrangère, ce qui sera de plus en plus difficile hors de l'Europe, ou lorsqu'ils découvrent qu'ils ne peuvent pas faire venir leurs enfants de leur conjoint, ou ses parents.

Renens est une ville particulière. Sa population est composée d'une majorité d'étrangers. Si on suivait la volonté de ceux qui ont conçu ces lois, Renens telle qu'on la connaît et qu'on l'aime ne se serait pas faite. Pourtant, notre identité, est précisément composée de cette particularité. Parce que les étrangers ont fait la ville, avec les Suisses, ont fait son essor industriel, par leur engagement professionnel, par leur apport culturel, par la diversité des langues. Renens ne peut s'amputer de son identité, de son histoire, de sa mémoire. Comme d'ailleurs, la Suisse ne peut s'amputer de sa mémoire, elle a été un pays d'émigration jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Au nom de cette mémoire, nous nous devons de refuser des lois qui se bornent à nier l'existence de la réalité d'une grande partie du monde.

C'est pourquoi, je vous demande d'accepter de voter la résolution suivante : afin que notre Conseil donne un signe clair sur un sujet qui le concerne particulièrement :

**« Renens est l'exemple d'une ville qui a su marier la diversité de sa population et construire une identité multiculturelle. Le Conseil communal de Renens s'oppose aux révisions des lois sur**

*l'asile et les étrangers. Il appelle la population de Renens à refuser les deux lois. Il ne s'agit pas d'une loi sur l'asile, mais une loi contre l'asile. Il ne s'agit pas d'une loi sur les étrangers, mais une loi contre les étrangers. Votez 2 fois NON, le 24 septembre ».*

**M. le Président** soumet la résolution au vote. **Celle-ci est acceptée à une large majorité avec quelques refus et quelques abstentions.**

**Mme K. Clerc Ulloa** (F.r.) : Je vous propose ce soir, dans le vif du débat, de vous prononcer en faveur d'une famille. Notre soutien, en qualité d'autorité, pourra appuyer le dossier qui sera déposé à Berne.

Cette famille est emblématique de l'absurdité de la loi actuelle. Celle sur laquelle nous devons nous prononcer le 24 septembre est bien pire. Il s'agit de la famille Miranda, que certains d'entre nous ont peut-être rencontrée, sans le savoir, sur la place du Marché ou lors des différentes manifestations proposées dans la ville.

Cette famille équatorienne vit à Renens depuis 1999, et est maintenant en Suisse depuis 10 ans (à l'exception de 15 jours en Italie au moment du refus de la demande d'asile). Elle n'a jamais demandé l'aide sociale, ne s'est jamais signalée aux services de police.

Venus en Suisse en 1994 comme requérant d'asile pour des raisons politiques, et une fois l'asile refusé, le couple est revenu en Suisse légalement (aucun visa n'étant exigible à l'époque). Le mari, économiste diplômé, a accepté tous les travaux non qualifiés pour faire vivre sa famille. Sa femme, qui a une formation de professeur de physique et de mathématique, a également effectué des travaux de qualifications bien moindres (ménage, garde d'enfants). Un travail stable leur est garanti en cas de régularisation de leur situation.

M. et Mme Miranda témoignent de leur excellente intégration et des liens stables qu'ils ont créés avec la Suisse. Ce couple vivant des conditions précaires au niveau légal et financier a trouvé moyen de suivre des cours de français, soit un an de cours à l'Université populaire pour le mari, et 4 ans de cours à Français en Jeu (2 fois par semaine, avec l'obtention d'un diplôme DELF) pour sa femme.

Leur fils de 9 ans, Steven, est né ici ; son institutrice relève son intelligence, ainsi que la collaboration des parents. Cet enfant considère la Suisse comme son pays : « je suis Suisse, je suis né là » leur a-t-il dit, ne comprenant pas l'éventualité d'un départ... Si cette famille est solide et a surmonté de nombreux obstacles jusqu'ici, il n'y a pour moi pas de doute que sa situation actuelle avec la perspective d'un renvoi hors de la Suisse correspond à une situation de détresse. Dix années d'efforts et d'intégration exemplaires seraient ainsi effacées d'un coup, avec des conséquences certaines sur l'avenir et sur celui de leur enfant.

Je souhaite vivement que notre Conseil puisse se prononcer en faveur de cette famille, de manière à ce qu'elle puisse enfin, vivre en toute sécurité, dans le lieu où elle est établie, intégrée depuis longtemps, ceci en dépit de leurs très difficiles conditions de vie. C'est pourquoi, je vous demande de voter la résolution suivante :

**« Le Conseil communal de Renens soutient la demande de régularisation de la famille Miranda, et demande aux autorités compétentes de leur octroyer un permis de séjour. Ceci, afin qu'ils puissent poursuivre en Suisse, leur existence en toute sécurité ».**

**M. le Président** remercie Mme Clerc Ulloa et soumet la résolution au vote. **Celle-ci est acceptée à une large majorité avec quelques refus et quelques abstentions.**

**Mme la Syndique** précise que la Municipalité a fait une démarche officielle pour soutenir cette famille.

**M. le Président** poursuit la discussion sur les divers et donne la parole à Mme Eva Gloor.

**Mme E. Gloor** (soc.) : Mes propos s'adresse d'abord à Madame la Municipale Maystre et droit après à Madame la Syndique. Madame la Municipale, j'ai constaté ces jours que les travaux ont commencé au bâtiment, anciennement Iril, et je suis très, très contente. Par contre, ma surprise a été grande de constater qu'aucune protection n'a été posée dans ce chantier contre la poussière que les voisins ou les passants pouvaient respirer. C'est un immense chantier nu, complètement nu. Je n'ai jamais vu cela. Pourriez-vous, Madame, intervenir pour améliorer cette situation ?

La deuxième question s'adresse à Mme la Syndique. Le passage entre la Maison et Copy Quick devient vraiment très dangereux, car il n'y a aucune lumière pour la personne qui désire emprunter ce petit passage. Depuis une année, nous savons très bien que ce passage appartient complètement à Copy Quick, et c'est à eux d'assumer cette responsabilité. Pourriez-vous s'il vous plaît, Madame la Syndique, intervenir pour améliorer également cette situation ?

**Mme T. Maystre**, Conseillère municipale : Je voulais remercier Mme Gloor et dire que j'ai pris bonne note. Je me renseignerai auprès de l'entreprise pour savoir si elle peut faire quelque chose. Il y a effectivement encore une façade à démolir, après les travaux de démolition seront finis.

**Mme M. Huguenin**, Syndique : Mme Gloor, on se répartit selon vos ordres. Alors, c'est moi qui vous réponds maintenant. Je suis d'autant plus sensibilisée à cette question, que comme vous, je manque de me casser la figure chaque fois que je sors des séances de préparation du groupe. On verra qui il faut tancer. Parce que si c'est un passage public, c'est peut-être la Commune qu'il faut tancer, c'est elle qui doit l'entretenir. On va tirer cette histoire au clair, parce qu'effectivement ce passage public n'est pas éclairé. Si c'est du ressort de Copy Quick, on les tancera également.

**M. D. Rohrbach** (soc.) demande aux membres de la commission chargée de la création d'une Commission d'urbanisme ainsi que ceux chargés d'étudier la motion TL de bien vouloir se réunir vers lui juste après la séance pour fixer les dates.

**Mme N. Haas Torriani** (F.r.) demande au Bureau que la motion de Mme Karine Clerc Ulloa soit mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

**Mme Szenyan-Reymond** (F.r.) demande aux membres de la Commission des pétitions de se réunir vers elle à la fin de la séance.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli lors de cette première séance de la législature, lui souhaite une bonne rentrée et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 5 octobre 2006, à 20h15.

**La séance est levée à 23h00.**

Le Président :

Le Secrétaire :

Jacques Studer

Michel Brun